

BRS

ELECTIONS AU CAES du CNRS : Raisons d'une progression du SNTRS-CGT

Les résultats des élections du CA du CAES du CNRS montrent une progression remarquable de notre syndicat. Il passe de 13,7% à 18% (+ 4,37 points), ce qui représente une augmentation de 530 voix, soit + 29%. Pour la première fois depuis 1973, le SNTRS-CGT améliore son score dans une élection au CAES, tant en voix qu'en pourcentage. Il convient de donner à ce fait toute sa portée, de l'analyser de manière lucide et rigoureuse. Expliquer une régression n'est pas simple, expliquer un progrès ne l'est pas davantage.

Cette élection s'annonçait difficile. La division dans la CGT, dont nous ne rappellerons pas ici les principaux faits, (voir BRS n°306 de février 1994), a abouti une fois de plus à la présentation d'une seconde liste se réclamant de la CGT sur laquelle figure des militants du SNTRS (toutefois en plus petit nombre qu'aux précédentes élections CAES). Les personnels ne pouvaient qu'en être perturbés et nous risquions de pâtir sévèrement de cette situation.

La participation des agents du CNRS au second tour des élections CAES a été la même qu'il y a 3 ans. Le quorum non atteint au premier tour venait donc bien de la "mauvaise organisation" par la direction du CNRS : données erronées du listing électeurs fourni par la direction, plusieurs milliers d'enveloppes bleues non envoyées aux électeurs... Notons que le second tour a été aussi entaché d'erreurs, moins nombreuses, certes. Espérons que le "fichier paye" des agents soit un peu plus fiable !

Quelques constats

Une érosion de long terme de la participation électorale

La participation électorale diminue lentement depuis 25 ans dans toutes les élections. Ce constat s'observe au niveau national tant aux élections de nature professionnelle qu'aux élections politiques. Il semble



toutefois que l'on assiste à une stabilisation du taux de participation aux élections au CAES : s'il est légèrement inférieur à celui de 1988, il est le même qu'en 1985. Il était plus élevé avant cette date, mais elles étaient organisées par collège : les ITA y participeraient donc davantage que les chercheurs.

Une augmentation en voix et en pourcentage dans toutes les régions

Notre liste représentait toutes les régions. Les 9 élus sont tous d'une région différente. Ceci a joué sans doute un rôle dans notre progression, observée dans toutes les régions, de + 2,3 points (Paris B) à + 22 points dans le Nord où le SNTRS atteint 47% des voix (la région a été redécoupée, ce qui met mieux en évidence notre audience). 7 Régions ont un accroissement supérieur à la moyenne, le Val de Marne, Lyon, Orléans, l'Alsace, la Provence Côte d'Azur, la Bretagne et la Normandie, et le Nord. Il se situe autour de la moyenne là où le contexte était particulièrement difficile, à Gif-Orsay (+ 4,64 points, la liste Usca diminue de 2,18 points) et à Montpellier (+ 4,56 points, la liste Usca progresse certes de 5,24 points, il est vrai que la secrétaire régionale SNTRS présente sur la liste Usca et l'USTL n'ont fait campagne que pour cette liste).

(suite page 3)

SOMMAIRE

PAGES 1/3-4 **EDITO** -----
ELECTIONS AU CAES DU CNRS : Raisons d'une progression du SNTRS-CGT.
 L'affiche jaune encartée est à utiliser pour votre laboratoire et à reproduire éventuellement...

PAGE 2 -----
EN 1995, RENOUELEMENT DU COMITÉ NATIONAL : appel à candidatures

PAGES 5-6-7 -----
Résultats et comparaisons des élections du CAES. LISTE DES ÉLUS DU SNTRS-CGT

PAGES 8-9 **COMMUNIQUE DE PRESSE** -----
Premier acte du nouveau D.G. du CNRS : aucune commande ne passera en septembre !
 Circulaire de M. Guy AUBERT (DG du CNRS).

PAGES 10-11-12 -----
L'EMPLOI ITA AU CNRS ET LES PROJETS DE LA DIRECTION.
 Des éléments pour débattre...

PAGES 13 à 17 -----
Premier bilan à la suite des groupes de travail CNRS "sur l'emploi ITA".

PAGES 18-19 -----
ENTRETIEN ANNUEL D'ACTIVITÉ : la direction du CNRS veut passer outre l'opposition générale. *Quelques éléments pour engager une vaste mobilisation de tous les personnels.*

PAGES 20-21 -----
REFERENTIELS D'ACTIVITÉS REDEPLOIEMENT INSERM

PAGE 22 -----
Compte rendu du Conseil supérieur Recherche et Technologie du 30/8/94
(par Jacques TRELIN, représentant CGT au CSRT)

PAGES 23-24 -----
. VIOLENCE : STOPPER L'ESCALADE. RWANDA, ALGERIE
. EXPULSIONS Signez la pétition qui sera insérée dans SNTRS INFO

PAGES 25-26 -----
50ème anniversaire de la libération...
 La libération de la maison des fonctionnaires.
 Déclaration de Georges Séguy sur le 50ème anniversaire du programme du C.N.R.

PAGES 27-28 -----
Les chemins de la paix...

● « Travail » n'est pas
seulement synonyme
d'« activité salariée »

● L'économisme
à tout prix détruit
le sens du travail

● Il faut revaloriser
la fécondité sociale
des activités humaines

livre

**«Les vérités
yougoslaves ne
sont pas toutes
bonnes à dire»**

Albin Michel 95 F.

Jacques Merlino, rédacteur en chef adjoint de France 2, enquête sur les « informations » données à l'opinion publique à propos de la guerre en ex-Yougoslavie. Stéréotype, simplifications, exagérations, manipulation... Il remonte les filières, sans complaisance.

appel à candidatures

**RENOUELEMENT DU COMITE NATIONAL
En 1995**

se dérouleront les élections au Comité National.

Le SNTRS-CGT entend se donner les moyens de présenter des listes dans tous les collèges, A1, B1 et C1, ITA-Chercheurs, et dans toutes les sections du Comité National. Faites connaître dès maintenant votre candidature et contactez également des collègues enseignants ou des autres organismes de Recherche de votre discipline.

Pensez à contacter les personnels de l'Enseignement Supérieur et des autres organismes pour que la CGT puisse présenter des listes CGT dans le collège A2, B2 et C2 .

Les candidatures devront être discutées dans vos sections syndicales

Un recul sensible du syndicalisme d'accompagnement

La position de la CFDT sur la restauration sociale -qui, en signant un "accord" avec le CNRS a conduit à brader la restauration au privé- n'a pas été appréciée par une partie des personnels. L'éclatement de la FEN a affaibli sensiblement le SNCS sans que les syndicats qui continuent de se réclamer de la Fen (le SNPTES et le C2S) en tirent le bénéfice escompté : le syndicalisme d'accompagnement marque un tassement. Le recul, sensible, de la CFDT est régulier depuis le milieu des années 80 quel que soit le type d'élection. Le SNIRS et FO perdent aussi un nombre important de voix à ces élections.

Le SNTRS-CGT, syndicat le mieux mobilisé sur le terrain

A l'intérieur du CAES, nos militants restent souvent les seuls, avec parfois des camarades de la CFDT, à continuer d'investir dans les comités locaux d'action sociale et dans les régions.

Une meilleure confiance des personnels au SNTRS-CGT, pourquoi ?

Le SNTRS a bénéficié d'une meilleure confiance dans la CGT

L'image de la CGT sur le plan national s'améliore. Face au suivisme des autres syndicats à l'égard de la politique des gouvernements (emplois précaires, licenciements, délocalisations, attaques des avantages sociaux...) la CGT apparaît la seule force de résistance, le seul syndicat qui appelle à l'action. Nos résultats confirment les progrès d'ensemble de l'UGICT, de la FERC ou ceux réalisés dans les grandes entreprises publiques (+1 point entre 93 et 94) par la CGT.

L'Usca stagne à un faible niveau. Malgré une campagne agressive et importante, elle ne semble reconnue par les personnels ni comme porteuse de leurs aspirations, ni comme porteuse de l'activité confédérale de la CGT. Il y a bien une prise de conscience des adhérents comme des personnels du caractère nocif de l'Usca pour l'ensemble de la CGT. Sa présence contre le SNTRS-CGT affaiblit la CGT qui ne peut peser de tout son poids au CNRS, ni électoralement, ni même sur le terrain en raison des querelles stériles que ce syndicat y mène.

Une liste SNTRS-CGT intercatégorielle composée d'authentiques militants sociaux

Notre liste comportait des ITA et des chercheurs, tous authentiques militants sociaux dans leur région et dans leur CLAS. Ils ont chacun leur personnalité, chacun une sensibilité différente, tous une pratique de terrain.

Le recul ou la stagnation des syndicats de chercheurs joint à l'augmentation des effectifs de chercheurs au CNRS nous autorisent à conclure à une **percée du SNTRS-CGT chez les chercheurs.**

Au plan national, nos élus du CAES ont continuellement recherché l'unité avec les autres syndicats, sans gommer les divergences, en les rendant publiques, en les expliquant, sans non plus céder sur les principes fondamentaux auxquels nous

tenons. Ils ont su ainsi éviter deux écueils, le sectarisme et le suivisme.

Dans le **programme** que nous avons proposé aux électeurs, nous avons tenté d'être clairs, simples et complets sur les revendications auxquelles les personnels tiennent, l'indépendance du CAES, les moyens pour le CAES, sans polémiques inutiles. Nous nous sommes montrés positifs.

Nous avons privilégié **une pratique de lutte sur le terrain**, centrée sur la défense des individus dans le cadre de la défense des intérêts collectifs. Le SNTRS est présent dans toutes les luttes qui se mènent au CNRS, dans les laboratoires, au niveau de l'action sociale, comme au niveau de la défense de la recherche publique.

Une mobilisation des adhérents du SNTRS, pourquoi ?

La clarté et la transparence dans les débats.

Notre syndicat, par le BRS, a tenu régulièrement tous nos adhérents informés de nos prises de position dans le CAES. Notre programme a été adopté à l'unanimité par le nouveau CSN représentatif des sections du syndicat. Il a également régulièrement publié toutes les informations nécessaires à la compréhension des faits et des enjeux et particulièrement avec l'Usca, nos débats dans la CGT ont également été transparents. Enfin toutes les décisions importantes relatives à ces élections ont été prises en CE ou en CSN et les compte-rendus publiés, ce qui met à bas le mythe d'un BN autoritaire. Cette transparence a permis de renforcer l'unité du syndicat et la mobilisation des militants sur le terrain.

Un SNTRS porteur des idées de la CGT au CNRS

Nous sommes restés fermes sur nos principes, nous avons su résister aux pressions et agressions de toutes sortes, y compris dans notre confédération. Après une période d'expectative de la part d'autres syndicats CGT ou d'instances confédérales à notre égard, notre syndicat apparaît de nouveau ce qu'il n'a jamais cessé d'être, un syndicat "ordinaire" porteur des idées de la CGT, le SNTRS, reconnu des personnels. Les débats dans la CGT sont à nouveau considérés comme faisant partie de la vie confédérée. Comment ne pas se sentir plus à l'aise dans une CGT ouverte et unitaire, dans son fonctionnement interne, en direction des autres organisations syndicales, et surtout envers tous les travailleurs ?

Créer les conditions d'une progression soutenue

Mettre un terme à une division syndicale préjudiciable à tout le syndicalisme. Au CNRS, 9 syndicats autonomes, fédérés ou confédérés, catégoriels ou intercatégoriels se disputent la confiance et l'adhésion des personnels. Cette division disperse les revendications fondamentales et l'action au profit de nuances souvent peu perceptibles. Elle camoufle les divergences principales et permet une plus grande manipulation : il suffit qu'un seul syndicat signe un

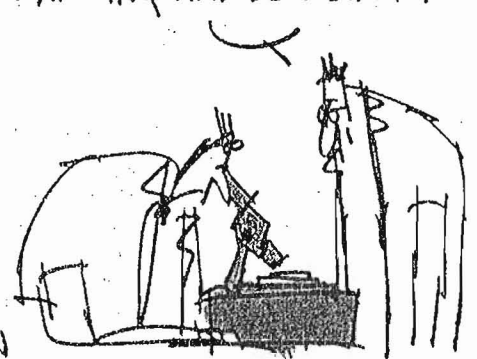
accord pour que la direction s'en prévale et l'applique à tout le personnel. Il nous revient de travailler à l'unité pour aller vers une unification au sein de grandes confédérations. Il nous revient d'œuvrer à redonner à la CGT toute son influence, auprès des personnels, pour l'action sur la base d'un syndicalisme revendicatif, indépendant et démocratique.

Mettre un terme dès maintenant à une situation de division de la CGT au CNRS qui ne nous permet pas de tirer bénéfice ni de notre activité propre, ni de celle de toute la CGT. C'est la responsabilité de la confédération de mettre un terme à la nocivité de l'Usca pour la CGT. Chercheurs et ITA, tous ont leur place au SNTRS-CGT. Les propositions de la FERC sont une base pour en créer toutes les conditions.

Le renforcement du SNTRS, une priorité

Des pratiques nouvelles plus efficaces se traduisent par des progressions aux élections locales, et nationales. Toutefois des problèmes demeurent. Si nous observons une sensible remontée de nos adhésions, celle-ci est insuffisante et ne nous permet pas de résoudre à court terme le problème du renouvellement de nos militants. Un élan est donné. Beaucoup d'efforts restent à faire pour redonner une dynamique à la vie des sections, lancer une campagne d'adhésion, faire davantage participer tous les adhérents à la vie du syndicat, en particulier nos camarades chercheurs, et mieux intégrer leurs revendications dans notre pratique. Il faut s'adresser aux collègues en situation précaire, aux jeunes, chercheurs et ITA, aux thésards présents dans nos labos. Les personnels nous ont adressé un message de confiance. Pour mieux les défendre, à nous de donner à notre syndicat son unité et un dynamisme nouveau, à nous de le renforcer.

TU ME PRÊTES LE MICROSCOPE,
J'AI CINQ ANS DE RETARD?



Note du CNRS du 1er septembre bloquant toutes les commandes pour un mois : Premier acte du nouveau directeur général du CNRS, les équipes et les laboratoires asphyxiés dès la rentrée.
(Voir déclaration du Bureau national du 5/9/94 ci-jointe)

Orsay, le 25 juillet 1994
Déclaration du Bureau National du SNTRS-CGT

ÉLECTIONS AU CAES DU CNRS : Progression du SNTRS-CGT.

Malgré les difficultés, les personnels du CNRS ont montré leur attachement au CAES en votant à plus de 50% au deuxième tour des élections.CAES

Lors de ces élections, la liste du SNTRS-CGT progresse de 530 voix et de 4,37% sur les dernières élections au CAES (1991). Les autres listes perdent en voix et en pourcentage.

Notre syndicat est le seul à progresser dans toutes les régions (de 2,32% à 22% selon les cas). Le résultat de notre syndicat est aussi en forte progression sur celui des dernières élections au Conseil d'Administration du CNRS (1992) : nous obtenons 1114 voix et 7,57% de plus.

Notre syndicat devient la deuxième force syndicale au CNRS et passe de 4 à 6 sièges au C.A. du CAES.

Cette progression est le fruit du travail des militants du SNTRS-CGT pour la défense des acquis sociaux des personnels, pour la défense du CAES, de son indépendance et de son développement.

Nous prendrons toutes nos responsabilités dans la direction du CAES afin de défendre cette indépendance vis à vis de l'administration et d'agir pour obtenir les moyens du développement du CAES.

Les subventions doivent être versées par la direction du CNRS sans préalable, ni contrôle a priori.

Nous continuerons à demander la dénonciation de l'accord sur la restauration signé entre le CNRS et la CFDT et la négociation d'une nouvelle convention de la restauration entre les syndicats et la direction du CNRS avec notamment la réaffectation des postes nécessaires dans les restaurants.

Ce qui a été approuvé plus massivement, par les électeurs aujourd'hui, c'est aussi notre volonté de rassemblement de tous les personnels, au-delà de leurs différences catégorielles, sur ce qui leur est commun ; cela tout en menant une activité vers chacune des catégories.

Les électeurs ont aussi choisi d'approuver plus largement une organisation confédérée qui s'adresse à toutes les catégories de personnel, qui est avec eux pour la défense de leurs intérêts. Une des seules à ne pas accepter la "fatalité" de la baisse du pouvoir d'achat.

Nous invitons les ITA et les chercheurs du CNRS à rejoindre le SNTRS-CGT, pour poursuivre en commun l'action.

Année	inscrits	votants	exprimés	SNTRS-CGT	SNCS-SNPCEN	SNPTES-FEN	SGEN-CFDT	SNIRS-CGC	SPREESE-FO	USCA
1969	9152	5588 61,06%	5480	2184 39,85%			2138 39,01%	903 16,48%	455 8,30%	
1970	10977	6123 55,78%	5863	2455 41,87%			2060 35,14%	819 13,97%	529 9,02%	
1973	12696	7376 58,10%	7068	2713 38,38%	427 6,04%		2110 29,85%	1088 15,39%	732 10,36%	
1976	13617	7634 56,06%	7449	2899 38,92%	406 5,45%		2153 28,90%	1067 14,32%	924 12,4%	
1979	13892	8760 63,06%	8481	2943 34,70%	422 4,98%	306 3,61%	2574 30,35%	1273 15,01%	963 11,35%	
1982	15267	8173 55,53%	7934	2255 28,42%			3171 39,97%	1499 18,89%	1009 12,72%	
1985	26075	13387 51,34%	13067	4282 32,77% (+SNCS+ SNPCEN)		517 3,96%	4269 32,67%	2492 19,07%	1512 11,57%	
1988	25575	14043 54,9%	13746	4349 31,64% +SNCS+ SNPCEN		557 4,05	4515 32,85	2271 16,52	1461 10,63	593 4,3%
1991	25604	13513 52,71%	13130	1796 13,68%	2908 22,15% +SNPTES		4238 32,28%	2445 18,62%	1007 7,67%	738 5,60%
1994	26325	13525 51,38%	12885	2326 18,05%	2081 16,15%	723 5,61% (+C2S)	4083 31,69%	2122 16,47%	850 6,60%	700 5,43%

Nota : - 2 collèges séparés jusqu'en 1982 (ITA + TPN entre 73 et 83), collège unique ensuite,
 - jusqu'en 1985, listes SNTRS-CGT sans le SNPCEN-FEN,
 - entre 1975 et 1988, le SNPTES-FEN fait une liste séparée,
 - en 1985 et 1988, collège unique avec des listes communes SNTRS-CGT, SNPCEN-FEN, et SNCS-FEN, le SNPTES-FEN fait une liste séparée,
 - à partir de 1988, présentation d'une liste USCA.
 - en 1991, liste unique de tous les syndicats FEN
 - en 1994, suite à la scission au sein de la FEN, liste SNCS (autonome) avec le SNPCEN-FSU, liste FEN constituée du C2S (chercheurs) et SNPTES (ITA)

Rappels :

- syndicats catégoriels ITA : SNTRS-CGT (jusqu'en 1987), SNPCEN (FEN, puis FSU), SNPTES-FEN,
- syndicats catégoriels chercheurs, le SNCS et depuis 1987, l'USCA

Tous les autres syndicats sont intercatégoriels

En 1994, les syndicats catégoriels sont, pour les ITA, le SNPCEN, le SNPTES-FEN et pour les chercheurs, le SNCS, le C2S et l'USCA.

LES ELUS DU SNTRS-CGT

TITULAIRES

Marc DECASTER

Collège de France
 Biologie Neuro Endocrinologie Cellulaire
 11, Place Marcelin Berthelot
 75231 PARIS CEDEX 05
 Tél : 44 27 14 08

Jean-Pierre DANOY

Faculté des Sciences Saint-Charles
 Physique des Solides
 Place Victor Hugo
 13331 MARSEILLE CEDEX
 TÉL : 16 91 95 90 71

Gwen TERRENOIRE

IRESCO
 59,61, rue Pouchet
 75849 PARIS CEDEX 17
 Tél : 40 25 10 74

Gérard PONCHEL

GRECO 9 UNIVERSITE DE LILLE
 BT SN5 BP36
 59655 VILLENEUVE D'ASQ CEDEX
 Tél : 16 20 43 40 09
 ou 16 20 43 41 16 au CAES Lille

André CLERC

CRPG Av Grande Bretagne
 10, rue Charles Mazaigues
 Hôpital Purpan
 31052 TOULOUSE
 Tél : 16 61 15 84 00

Claudine ORPHANIDES

CNRS FACULTE STRASBOURG 1
 Centre de Neurochimie
 5, rue Blaise Pascal
 67084 STRASBOURG CEDEX
 Tél : 16 88 61 48 48

SUPPLEANTS

Denis CLAISSE

IRSC CNRS
 7, rue Guy Moquet
 94802 VILLEJUIF CEDEX
 Tél : 47 26 46 58 p.451 ou au CAES P.414

André LACROIX

CEBC CHIZE
 79360 VILLIERS-EN-BOIS
 Tél : 16 49 09 61 11

Annie GUTNIC

UNIVERSITE PARIS SUD
 Laboratoire Géologie-Dynamique BT 509
 91405 ORSAY CEDEX
 Tél : 69 41 61 51

Comparaisons par régions des élections CAES 1994 et 1991																	
Paris A et Services Centraux																	
Années	Votants	Bl.N.	Expr.	Sntrs-Cgt		Sncs-Snpce...		Sgen-Cfdt		Snirs-Cgc		Snptes-C2S		Snprees-Fo		Usca.....	
94	1574	47	1527	224	14,67	234	15,32	524	34,32	285	18,66	71	4,65	125	8,19	64	4,19
91	1735	50	1685	206	12,23	344	20,42	588	34,90	372	22,08	0	0,00	157	9,32	68	4,04
94 - 91	-161	-3	-158	18	2,44	-110	-5,09	-64	-0,58	-87	-3,41			-32	-1,13	-4	0,16
Paris B																	
Années	Votants	Bl.N.	Expr.	Sntrs-Cgt		Sncs-Snpce...		Sgen-Cfdt		Snirs-Cgc		Snptes-C2S		Snprees-Fo		Usca.....	
94	1375	44	1331	187	14,05	236	17,73	415	31,18	230	17,28	64	4,81	114	8,56	85	6,39
91	1521	46	1475	173	11,73	329	22,31	500	33,90	292	19,80	0	0,00	123	8,34	70	4,75
94 - 91	-146	-2	-144	14	2,32	-93	-4,57	-85	-2,72	-62	-2,52			-9	0,23	15	1,64
Val de Marne																	
Années	Votants	Bl.N.	Expr.	Sntrs-Cgt		Sncs-Snpce...		Sgen-Cfdt		Snirs-Cgc		Snptes-C2S		Snprees-Fo		Usca.....	
94	425	14	411	80	19,46	57	13,87	90	21,90	76	18,49	10	2,43	47	11,44	51	12,41
91	449	7	442	60	13,57	66	14,93	110	24,89	104	23,53	0	0,00	45	10,18	57	12,90
94 - 91	-24	7	-31	20	5,89	-9	-1,06	-20	-2,99	-28	-5,04			2	1,25	-6	-0,49
Orsay - Gif																	
Années	Votants	Bl.N.	Expr.	Sntrs-Cgt		Sncs-Snpce...		Sgen-Cfdt		Snirs-Cgc		Snptes-C2S		Snprees-Fo		Usca.....	
94	1456	61	1395	209	14,98	267	19,14	502	35,99	152	10,90	62	4,44	76	5,45	127	9,10
91	1847	39	1808	187	10,34	440	24,34	648	35,84	221	12,22	0	0,00	108	5,97	204	11,28
94 - 91	-391	22	-413	22	4,64	-173	-5,20	-146	0,14	-69	-1,33			-32	-0,53	-77	-2,18
Meudon - Bellevue																	
Années	Votants	Bl.N.	Expr.	Sntrs-Cgt		Sncs-Snpce...		Sgen-Cfdt		Snirs-Cgc		Snptes-C2S		Snprees-Fo		Usca.....	
94	746	30	716	113	15,78	81	11,31	248	34,64	129	18,02	93	12,99	35	4,89	17	2,37
91	751	20	731	88	12,04	157	21,48	278	38,03	126	17,24	0	0,00	47	6,43	35	4,79
94 - 91	-5	10	-15	25	3,74	-76	-10,16	-30	-3,39	3	0,78			-12	-1,54	-18	-2,41
Lorraine - Champagne - Ardennes - Bourgogne																	
Années	Votants	Bl.N.	Expr.	Sntrs-Cgt		Sncs-Snpce...		Sgen-Cfdt		Snirs-Cgc		Snptes-C2S		Snprees-Fo		Usca.....	
94	622	32	590	97	16,44	42	7,12	208	35,25	119	20,17	19	3,22	94	15,93	11	1,86
91	477	18	459	59	12,85	78	16,99	149	32,46	96	20,92	0	0,00	66	14,38	11	2,40
94 - 91	145	14	131	38	3,59	-36	-9,87	59	2,79	23	-0,75			28	1,55	0	-0,53
Lyon																	
Années	Votants	Bl.N.	Expr.	Sntrs-Cgt		Sncs-Snpce...		Sgen-Cfdt		Snirs-Cgc		Snptes-C2S		Snprees-Fo		Usca.....	
94	596	27	569	123	21,62	100	17,57	163	28,65	128	22,50	22	3,87	23	4,04	10	1,76
91	821	26	795	126	15,85	250	31,45	190	23,90	148	18,62	0	0,00	66	8,30	15	1,89
94 - 91	-225	1	-226	-3	5,77	-150	-13,87	-27	4,75	-20	3,88			-43	-4,26	-5	-0,13
Orléans																	
Années	Votants	Bl.N.	Expr.	Sntrs-Cgt		Sncs-Snpce...		Sgen-Cfdt		Snirs-Cgc		Snptes-C2S		Snprees-Fo		Usca.....	
94	344	19	325	91	28,00	37	11,38	97	29,85	54	16,62	23	7,08	18	5,54	5	1,54
91	263	8	255	52	20,39	28	10,98	105	41,18	50	19,61	0	0,00	13	5,10	7	2,75
94 - 91	81	11	70	39	7,61	9	0,40	-8	-11,33	4	-2,99			5	0,44	-2	-1,21
Alsace																	
Années	Votants	Bl.N.	Expr.	Sntrs-Cgt		Sncs-Snpce...		Sgen-Cfdt		Snirs-Cgc		Snptes-C2S		Snprees-Fo		Usca.....	
94	679	24	655	115	17,56	126	19,24	141	21,53	146	22,29	101	15,42	17	2,60	9	1,37
91	885	30	855	94	10,99	341	39,88	204	23,86	190	22,22	0	0,00	16	1,87	10	1,17
94 - 91	-206	-6	-200	21	6,56	-215	-20,65	-63	-2,33	-44	0,07			1	0,72	-1	0,20
Grenoble																	
Années	Votants	Bl.N.	Expr.	Sntrs-Cgt		Sncs-Snpce...		Sgen-Cfdt		Snirs-Cgc		Snptes-C2S		Snprees-Fo		Usca.....	
94	607	28	579	95	16,41	67	11,57	248	42,83	75	12,95	43	7,43	39	6,74	12	2,07
91	684	12	672	90	13,39	162	24,11	275	40,92	81	12,05	0	0,00	54	8,04	10	1,49
94 - 91	-77	16	-93	5	3,01	-95	-12,54	-27	1,91	-6	0,90			-15	-1,30	2	0,58

A NOTER :

- En 1991, les électeurs de l'IN2P3 et de l'INSU étaient répartis dans les différentes régions.
- En 1991 les électeurs des Services Centraux étaient rattachés à Paris A. Ceux de Bretagne et de Normandie (en partie) étaient regroupés. Une partie des électeurs de Normandie étaient rattachés à la région Nord
- Depuis 1991 les électeurs de Dijon et Besançon sont passés de la région Lyon à celle de Lorraine - Bourgogne...
- Depuis 1991 les électeurs de Clermont Ferrand sont passés de la région Lyon à celle d'Orléans

P.A.C.A.																	
Années	Votants	Bl.N.	Expr.	Sntrs-Cgt		Sncs-Snpceen...		Sgen-Cfdt		Snirs-Cgc		Snptes-C2S		Snprees-Fo		Usca.....	
94	1114	26	1088	293	26,93	119	10,94	334	30,70	160	14,71	67	6,16	76	6,99	39	3,58
91	1105	37	1068	225	21,07	200	18,73	299	28,00	207	19,38	0	0,00	82	7,68	55	5,15
94-91	9	-11	20	68	5,86	-81	-7,79	35	2,70	-47	-4,68			-6	-0,69	-16	-1,57
Montpellier																	
Années	Votants	Bl.N.	Expr.	Sntrs-Cgt		Sncs-Snpceen...		Sgen-Cfdt		Snirs-Cgc		Snptes-C2S		Snprees-Fo		Usca.....	
94	567	10	557	55	9,87	58	10,41	168	30,16	106	19,03	30	5,39	18	3,23	122	21,90
91	589	25	564	30	5,32	118	20,92	163	28,90	111	19,68	0	0,00	48	8,51	94	16,67
94-91	-22	-15	-7	25	4,56	-60	-10,51	5	1,26	-5	-0,65			-30	-5,28	28	5,24
Midi-Pyrénées																	
Années	Votants	Bl.N.	Expr.	Sntrs-Cgt		Sncs-Snpceen...		Sgen-Cfdt		Snirs-Cgc		Snptes-C2S		Snprees-Fo		Usca.....	
94	666	44	622	136	21,86	71	11,41	256	41,16	73	11,74	23	3,70	35	5,63	28	4,50
91	660	24	636	120	18,87	83	13,05	236	37,11	82	12,89	0	0,00	88	13,84	27	4,25
94-91	6	20	-14	16	3,00	-12	-1,64	20	4,05	-9	-1,16			-53	-8,21	1	0,26
Bordeaux																	
Années	Votants	Bl.N.	Expr.	Sntrs-Cgt		Sncs-Snpceen...		Sgen-Cfdt		Snirs-Cgc		Snptes-C2S		Snprees-Fo		Usca.....	
94	582	18	564	130	23,05	87	15,43	195	34,57	71	12,59	16	2,84	25	4,43	40	7,09
91	551	13	538	100	18,59	102	18,96	195	36,25	84	15,61	0	0,00	32	5,95	27	5,02
94-91	31	5	26	30	4,46	-15	-3,53	0	-1,67	-13	-3,02			-7	-1,52	13	2,07
Nord																	
Années	Votants	Bl.N.	Expr.	Sntrs-Cgt		Sncs-Snpceen...		Sgen-Cfdt		Snirs-Cgc		Snptes-C2S		Snprees-Fo		Usca.....	
94	222	5	217	102	47,00	15	6,91	39	17,97	36	16,59	15	6,91	5	2,30	5	2,30
91	431	7	424	106	25,00	93	21,93	99	23,35	104	24,53	0	0,00	16	3,77	6	1,42
94-91	-209	-2	-207	-4	22,00	-78	-15,02	-60	-5,38	-68	-7,94			-11	-1,47	-1	0,89
Bretagne et Normandie																	
Années	Votants	Bl.N.	Expr.	Sntrs-Cgt		Sncs-Snpceen...		Sgen-Cfdt		Snirs-Cgc		Snptes-C2S		Snprees-Fo		Usca.....	
94	430	25	405	70	17,28	63	15,56	142	35,06	78	19,26	21	5,19	24	5,93	7	1,73
91	277	11	266	23	8,65	56	21,05	92	34,59	72	27,07	0	0,00	16	6,02	7	2,63
94-91	153	14	139	47	8,64	7	-5,50	50	0,48	6	-7,81			8	-0,09	0	-0,90
Retraités																	
Années	Votants	Bl.N.	Expr.	Sntrs-Cgt		Sncs-Snpceen...		Sgen-Cfdt		Snirs-Cgc		Snptes-C2S		Snprees-Fo		Usca.....	
94	?		385	69	17,92	68	17,66	97	25,19	90	23,38	13	3,38	26	6,75	22	5,71
91	399	4	395	57	14,43	61	15,44	107	27,09	105	26,58	0	0,00	30	7,59	35	8,86
94-91	?		-10	12	3,49	7	2,22	-10	-1,89	-15	-3,21			-4	-0,84	-13	-3,15

Evolution des résultats électoraux nationaux au CNRS

	Votants	Exprimés	USCA...	SNTRS-CGT	SNCS+SNPCEN	FEN	SGEN-CFDT	SNIRS-CGC	SNPREES-FO
CA 1989 (1)	135621	13183	1204		3641		4510	2499	1329
	54,48%		9,13%		27,62%		34,21%	18,96%	10,03%
CAES 91 (1)	13550	13133	738	1797	2908		4238	2445	1007
			5,60%	13,68%	22,14%		32,27%	18,62%	7,67%
CAP 1992 (2)	13603	12851	283	1936	2218	547	3974	2803	1090
	54,76%		2,20%	15,06%	17,26%	0,0425	30,92%	21,81%	8,48%
CA 1992 (1)	12206	11560	916	1212	2292	566	3430	2145	999
	52,45%		7,92%	10,48%	19,83%	4,90%	29,67%	18,56%	8,64%
CAES 94 (1)	13523	12885	700	2328	2081	723	4083	2122	850
	51,88%		5,43%	18,06%	16,15%	5,61%	31,69%	16,47%	6,59%

(1) collège unique

(2) collège distincts ITA / chercheurs (hors TPN) - % calculés sur totalité des exprimés

SNTRS**SYNDICAT NATIONAL DES TRAVAILLEURS
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE****25, rue de chevreuse
91400 ORSAY**

TELEPHONE : 69 07 60 13

TELECOPIE : 69 07 50 05

COMMUNIQUE DE PRESSE**Premier acte du nouveau Directeur Général du CNRS :
aucune commande ne passera en septembre !****Les équipes et les laboratoires asphyxiés dès la rentrée.**

La note du 1er septembre de M.AUBERT soulève un émoi bien compréhensible dans les laboratoires. Outre qu'elle confirme le gel de 8% des crédits de fonctionnement, elle impose le blocage de toutes les commandes jusqu'au 30 septembre.

Cette mesure, d'une brutalité extrême, révèle une démarche autoritaire qui va bien dans le sens des critères de convergences et autres directives européennes visant à réduire les dépenses publiques. D'ailleurs, nul n'a entendu parler de bloquer les aides, des dégrèvements, les dispenses des cotisations sociales, le crédit d'impôt recherche accordés aux entreprises !

Ce blocage va empêcher les équipes de travailler justement en septembre, mois où l'activité est très importante. Il intervient après les mesures de diminution des crédits précédentes qui avaient déjà affecté gravement les équipes.

Ce blocage met les délégués régionaux en position d'arbitres scientifiques en leur donnant le droit de laisser passer certaines commandes par dérogation : c'est bien la marge d'indépendance scientifique des unités qui est remise en cause.

Dans sa note M.AUBERT invite les équipes à rechercher des moyens de financement en dehors du CNRS. On ne saurait être plus clair : vous pouvez compter sur le CNRS pour les salaires, les missions et les colloques. Pour ce qui est de l'argent permettant de faire les recherches, habituez-vous à ce qu'il ne soit garanti ni en volume, ni en continuité ; allez donc à la chasse aux contrats !

On peut noter par ailleurs que cette note -deux pages pleines de justifications "techniques"- ne convainc pas : la direction générale a parfaitement les moyens de contrôler les dépenses des équipes et labos sans avoir à suspendre les commandes pendant un mois !

Le nouveau directeur, à peine installé, voudrait-il, en frappant un grand coup, mettre en garde les équipes : je vais contrôler vos dépenses sou par sou ?

Où sont passées les nobles déclarations des uns et des autres sur l'autonomie et la liberté scientifique ?

Le SNTRS-CGT s'élève contre cette mesure. Il demande son annulation immédiate et renouvelle son exigence de levée du gel de 8% des crédits de fonctionnement. Les équipes doivent recevoir du CNRS les moyens en crédits et en personnels statutaires nécessaires à leurs missions.

Il appelle les personnels Chercheurs, Ingénieurs, Techniciens et Administratifs à s'adresser ensemble à la direction générale pour la levée de ce blocage et faire intervenir toutes les instances (Conseils de labo, Sections du Comité National, Conseil Scientifique, Conseil d'Administration et CTP).

Orsay, le 5/9/94.

Paris, le 1er septembre 1994

Mesdames et Messieurs les directeurs d'unité, chers collègues,

Comme vous le savez, le budget de l'Etat, en matière de fonctionnement et d'équipement est constitué d'autorisations de programme (AP) qui sont couvertes ultérieurement par des moyens de paiement suivant un échéancier en principe connu, mais susceptible d'être affecté par la conjoncture économique. Dès le vote du budget par le conseil d'administration, le CNRS dispose donc de ses AP pour l'année et d'un certain volume de crédits de paiement (CP) destinés à couvrir partiellement à la fois les reports d'AP non couvertes les années précédentes et les AP de l'année en cours.

Certains organismes ont délibérément choisi de ne notifier chaque année à leurs unités que la partie des AP certainement couverte par des CP, ce qui garantit évidemment que toute commande sera honorée mais ne permet pas d'élaborer une politique prenant en compte le budget dans sa totalité. La direction du CNRS avait quant à elle décidé de notifier chaque année à ses unités la totalité des AP ainsi que de leur reconduire la part non utilisée des années précédentes. Si l'intérêt d'une telle méthode en matière de politique scientifique est incontestable, elle n'en est pas moins extrêmement risquée en l'absence de tout dispositif de contrôle de l'échelonnement dans le temps des commandes émanant des très nombreux centres de dépense de l'organisme. Or ce dispositif n'existe pas encore au CNRS et l'accident prévisible s'est donc produit au dernier trimestre de l'année dernière au cours duquel nombre de fournisseurs n'ont pu être payés jusqu'à l'arrivée des premiers CP de cette année. Vous savez combien cette situation a été préjudiciable à notre image et à notre capacité d'investir car un mauvais payeur ne se trouve pas en situation favorable pour négocier ses futurs marchés avec ses fournisseurs.

En prenant mes nouvelles responsabilités à la direction générale du CNRS alors que la préparation du budget 1995 était déjà très avancée, j'ai pu obtenir une augmentation des moyens de paiement sur subvention de l'Etat de 1,8 %, ce qui stoppe l'aggravation de notre situation mais ne permet pas de rattraper immédiatement notre retard. C'est pourquoi j'ai décidé de faire appel à vous pour dresser un état des lieux réaliste et m'aider à assainir notre gestion financière, notamment celle des derniers mois de 1994. Les mesures nécessaires qui vous sont exposées ci-après n'ont aucune relation avec le gel provisionnel de 8 % des crédits annoncé précédemment par le gouvernement. Vous savez d'ailleurs que notre ministre de tutelle a obtenu que la recherche, et donc le CNRS, en serait la première libérée. Il s'agit donc, bien au contraire, de parvenir avec vous, au-delà de 1994, à une conduite maîtrisée de la répartition temporelle des commandes pour préserver l'intégralité des AP qui vous ont

déjà été notifiées et poursuivre une politique de notification qui vous permette de programmer vos activités en connaissant la totalité des moyens dont vous pouvez espérer disposer.

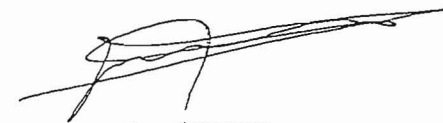
Notre ambition est de doter le CNRS d'un système de gestion financière et comptable performant. Cependant, comme un grand nombre d'unités ne sont pas encore dotées du nouveau logiciel de gestion XLAB ou n'ont pas la pratique de transmettre immédiatement une copie de leurs commandes aux services de la délégation à laquelle elles sont rattachées, le suivi dont je dispose souffre d'un décalage par rapport à l'événement dont l'ampleur ne peut être estimée valablement. C'est pourquoi *je vous demande de suspendre toute commande sur vos crédits gérés par le CNRS le 3 septembre 1994*, le temps de conduire avec vous un examen aussi exact que possible de l'état des commandes de chaque unité.

L'arrêt des commandes s'applique à toutes les dépenses à l'exception des missions, des colloques et des salaires financés sur dotation globale. Ceux d'entre vous qui en ont la possibilité pourront faire appel à leurs autres sources de financement, en particulier universitaires, pendant la période de suspension. Pour les autres, le délégué régional est autorisé à accorder, au coup par coup, des dérogations exceptionnellement motivées.

Votre délégué régional est chargé de vous transmettre le rappel des crédits 1994 qui vous ont été notifiés par le CNRS augmentés des reports des années antérieures ainsi que le relevé au 31 août des commandes, imputables sur ces crédits, connues de votre délégation. Vous voudrez bien, *aussi rapidement que possible et au plus tard pour le 16 septembre*, retourner à la délégation régionale l'état réel de vos commandes du 1er janvier au 2 septembre et déclarer le montant estimatif des commandes que vous envisagez d'effectuer d'ici la fin de l'année.

Au vu de ces éléments, dans les délais les plus brefs et au plus tard le 30 septembre, *j'autoriserai la reprise des commandes après avoir arrêté les dispositions nécessaires* pour assurer le fonctionnement normal des laboratoires dans un cadre financier maîtrisé.

Le succès de cette entreprise est indispensable pour mettre fin à une dérive qui compromet gravement la crédibilité, le dynamisme et l'efficacité du CNRS. Malgré le surcroît de travail que je suis bien désolé de devoir vous infliger en cette rentrée, je crois pouvoir compter sur votre participation pleine et entière et vous prie de bien vouloir agréer l'expression de mon plus parfait dévouement.



Guy AUBERT

L'emploi ITA au CNRS et les projets de la Direction

éléments pour débattre

Le CNRS a présenté au CTP du 13 Juin une série de propositions relatives à l'emploi ITA et à la gestion des carrières. Les lignes directrices sont la "régionalisation" des procédures de recrutement et d'un certain nombre de prérogatives des CAP, la suppression des catégories les moins qualifiées, la fusion des niveaux AI et IE, la fusion des corps techniques et administratifs. La régionalisation est une permanence de la politique gouvernementale depuis plus de 10. Sous couvert d'allègement et de déconcentration, les mesures prises, comme une partie de celles qui sont proposées n'ont d'autre effet que d'accroître la mainmise des technocrates sur le système de recherche. Les niveaux de qualification inférieurs aux BEP (qui représentent en 1993 en France 35% des actifs de moins de 25 ans et 31% des actifs de moins de 39 ans, CAP non compris) seraient ainsi exclus du statut de titulaire et voués à la précarité tandis qu'à l'autre bout de l'échelle des qualifications, les niveaux supérieurs au baccalauréat et inférieurs au doctorat (appelés dans le jargon actuel Bac+2 à Bac+5), niveaux qui ont connu une forte extension ces dernières années, seraient agrégés.

Il importe de s'arrêter à ces propositions qui concernent nos carrières et le renouvellement de nos catégories de force de travail. L'argumentation repose d'une part sur des insatisfactions réelles telles que le blocage des carrières des AI, et d'autre part sur les effets induits par les choix de la communauté européenne telles que libre circulation des travailleurs au sein de la Communauté européenne et l'harmonisation des niveaux de certification et de qualification qui en découlerait.

Pour comprendre le débat, il est nécessaire de partir des faits : le rapport niveau de recrutement-diplôme et le bilan actuel (en stocks) des carrières au CNRS.

Quelques faits

Au recrutement : des distorsions significatives

Le CNRS a publié un bilan des recrutements de 1990 à 1993. Le sous-classement dès l'embauche y apparaît clairement, comme le montre le tableau suivant (nous avons exclu le corps des IR qui correspond aux plus hauts niveaux de diplômes et donc ne peut connaître le déclassement) :

Au CNRS, entre 1990 et 1993 :

	T		AI		IE		Ensemble	
niveau de diplôme requis	86	52%	90	78,5%	110	76%	286	69%
niveau de diplôme supérieur :	54	33%	22	19%	28	19%	94	23%
équivalence professionnelle	25	15%	3	2,5%	7	5%	35	8%
effectifs	165	100	115	100	145	100	415	100

A l'INSERM, nous avons pu reconstruire le tableau suivant à partir des données annuelles sur les recrutements : 1990-1993

	T		AI		IE		Ensemble	
niveau requis	55	54%	19	63%	42	70%	116	60%
niveau sup.	45	44%	8	27%	14	23%	67	35%
Equivalence professionnell	2	2%	3	10%	4	7%	9	5%
Ensemble	102	100	30	100	60	100	192	100

Le sous-classement à l'embauche marque fortement le recrutement : près d'un quart des personnes recrutées dans ces catégories le connaissent. Y aurait-il, contrairement à ce qui est clamé partout, une qualification des salariés supérieure aux besoins d'emploi ? Ou, plus simplement y aurait-il refus des directions de recruter en nombre suffisant aux niveaux

La catégorie T est celle qui connaît le plus grand nombre de déclassements (du en partie au cumul en cascade des déclassements). Au CNRS par exemple, environ 46 BTS/DUT ont été recrutés en T dans cette période, 87 l'ont été en AI, soit 133. Plus du tiers (35%) des titulaires de ces diplômes ont été contraints de se déclasser à l'embauche.

Le niveau minimum requis pour accéder au corps IE est la licence. Or dans les faits, les titulaires de DESS/DEA constituent la catégorie modale de recrutement (46% des recrutés en IE, si l'on y ajoute les titulaires de doctorat, ce sont 65% des recrutés en IE qui possèdent un niveau au moins égal à Bac+5) au détriment des licences maîtrises. :

Enfin l'expérience professionnelle acquise hors du CNRS est bien mal reconnue au niveau supérieur à T et la possession d'un diplôme est la règle. Nous verrons qu'il s'agit d'un problème endémique au CNRS qui n'est pas réservée qu'aux seuls recrutements.

Pour résumer, les pratiques de recrutement sont caractérisées par une tendance nette à la dévalorisation des diplômes et par un primat des diplômes sur l'expérience professionnelle. La dévalorisation se traduit par une combinaison du déclassement de nombreux diplômés à l'embauche (de 1 parfois 2 niveaux si l'on se réfère au statut) et du recrutement au niveau de diplômes "plafond". Le sous-classement est ainsi perpétuellement nourri, voire amplifié. L'extension forte de la scolarisation dans l'enseignement supérieur depuis la fin des années 80 annonce une augmentation de la pression de la demande en emplois hautement qualifiés au moment où l'offre commence à stagner. Utiliser une main-d'oeuvre très qualifiée pour des emplois qui le sont moins peut être fort intéressant pour les employeurs et pas seulement pour des raisons salariales. Le problème qui se pose à la direction est donc de détourner les revendications relatives à la reconnaissance des qualifications et de nier le déclassement en changeant la pyramide des qualifications.

Des promotions insuffisantes.

Le CNRS a remis aux syndicats un bilan des carrières ITA. Les principaux tableaux croisent le grade d'origine (à l'entrée) au grade possédé à la date de l'enquête (31-12-93). Ce tableau n'est pas facile à interpréter en l'absence de séries à ancienneté professionnelle égale. Ici tous les âges et toutes les anciennetés sont confondus.

51,3% des ITA (hormis les recrutés en IR) n'ont connu aucun changement de corps.

La lecture du tableau suivant révèle la faiblesse des carrières au CNRS chez les ITA. Un sérieux déficit de promotion semble se produire pour les AI. Il faut relativiser ce constat. Ne sont ici saisies que les promotions des personnes recrutées en AI, ce qui donne trois promotions pour celles-ci en 10 ans Or une partie des 2B a été reclassée en AI. Le tableau du CNRS ne permet pas de l'isoler (puisqu'il saisit les catégories de départ et celles d'arrivée, il exclut les catégories intermédiaires). Cette part et sans doute une part des SAR a transité par le corps des AI avant d'accéder à IE. 56% des AI viennent de T. C'est la conséquence des mauvais reclassements de la majorité des 2B, 2D lors de la titularisation.

On peut relever ce qui pourrait apparaître comme une amplitude large de carrière possible : 4% des IR actuels ont été recrutés en AJT ou AGT (ce qui sera désormais impossible), c'est le cas de 9% des IE. Ne serait-ce pas plutôt le signe de niveaux de recrutement particulièrement scandaleux ? Rien n'est dit ici sur le temps mis par les personnes concernées pour accéder à la catégorie qui correspond à leur niveau de qualification.

origine \ à la date de l'enquête	IR-CAR	IE-AAR	AI	T-SAR	AJT	ensemble
IR-1A-2A-0D	1227 53% 100					1227 8,5% 100
IE-3A-1B-AAR- 1D	703 30,6% 23,5%	2299 59% 76,5%				3002 21% 100
AI		3	364 21% 99%			367 2,5% 100
T1-T2-T3-2B-3B-SAR-2D-3D	295 13% 6%	1231 32% 24,8%	979 56% 19,8%	2444 52% 49,4		4949 35% 100
AJT-AGT-4B à 9B-AJA-AGA- 4D à 6D	85 3,7% 1,7%	357 9% 7,3%	404 23% 8,2	2292 48% 46,6	1782* 100 36,2	4920 33% 100
Ensemble	2308 100 16%	3892 100 26,9%	1747 100 12,1%	4736 100 32,7%	1782* 100 12,3%	14465 100 100

*Estimation

Une standardisation européenne des niveaux de qualification

Le texte de la direction fait souvent référence à l'Europe. La libre circulation des travailleurs, la volonté politique affirmée d'instaurer la mobilité des travailleurs scientifiques à l'intérieur de l'Europe entraînent non pas une harmonisation des systèmes éducatifs et des certifications qu'ils délivrent (impossible avant longtemps), mais celle des niveaux de certification et de qualification. Une telle politique vise tout particulièrement les formations intermédiaires, de niveau techniciens, spécifiques à la France tant par le nombre de personnes formées et par l'importance numérique de la catégorie au sein des actifs que par le niveau (en France Bac+2). Ainsi, dans la plupart des pays européens, les formations d'infirmières ne requièrent pas le baccalauréat. De même en Allemagne les formations de Meister ne connaissent une explosion que depuis ces dernières années et les formations de Techniker durent sensiblement plus longtemps (la durée n'est cependant pas un véritable indicateur de niveau, les cursus étant très différents en France et en Allemagne). L'Etat français tend à répondre à cette situation en proposant des formations de trois ans. Cette politique nous interroge. Il importe de développer des propositions en cohérence avec une réflexion sur l'ensemble du système de formation et ses rapports avec les évolutions structurelles des emplois.

Améliorer la grille des qualifications.

Le projet de la direction s'éclaire, il s'agit de régler par des mesures administratives les plus gros "bourrelets" de promotion en agglomérant des diplômes proches, autrement dit, de modifier le statut pour ne pas promouvoir.

Regardons les diplômes, si nous prenons le bac comme étalon, on peut classer les diplômes ainsi en fonction de la durée des études :

- BEPC=Bac-3.
- CAP=bac-2, BEP=bac-1, ils sont confondus dans les grilles et le premier tend à ne plus être reconnu pour les administratifs. Le développement des mentions complémentaires amène les BEP (toujours en terme de durée d'études) à bac.
- BTS, DUT, DEUG = bac+2, c'est le niveau AI, mais la plupart des DEUG ne sont ni des diplômes professionnels, ni des diplômes terminaux, ils sont davantage des certifications d'accès au second cycle du supérieur.
- licence=bac+3, maîtrise=bac+4, DEA, DESS = bac+5, c'est le niveau IE.
- Ecoles d'ingénieurs = bac+5, bac+6
- doctorats \geq bac+7.

La comparaison de ce classement avec celui de la grille de qualification montre qu'il n'y a pas superposition, des diplômes de même durée sont classés différemment tandis que d'autres de durée différentes sont regroupés.

La proposition de la direction "simplifie" la grille existante, elle voue les niveaux inférieurs au BEP à la précarité et à la sous-traitance, ils n'ont plus leur place statutaire au CNRS, même si l'organisme continue de faire appel à leurs compétences. Restent les niveaux BEP, Bac, Bac+2 à Bac+5, enfin le doctorat, soit 5 niveaux de qualification, dont deux pour les études supérieures. Les catégories supérieures seraient regroupées au moment où les titres universitaires explosent en nombre de diplômes délivrés et se diversifient. Cela signifierait un risque de déclassement des bac+2 qui seraient tendanciellement recrutés en T, soit au niveau bac, les bacheliers n'auraient plus qu'à se présenter au niveau BEP et dans 10 ans on nous présentera un plan ITA qui exclura les BEP. Il faut mettre fin à cette spirale négative en pensant une grille qui tienne compte des besoins de qualification dans les laboratoires, de leur évolution et de l'évolution des niveaux de qualification possédée par les personnes qui se trouvent sur le marché du travail. Plus qu'une technique administrative de recrutement en % de telle ou telle catégorie et de promotion en % de recrutement etc. nous avons besoin d'un système réaliste, dynamique et cohérent qui permette de recruter les travailleurs scientifiques à leur niveau de qualification et reconnaisse l'expérience professionnelle et les formations acquises pendant la vie professionnelle des agents. Un tel système s'oppose aux quotas. Les niveaux de formation initiale doivent être reconnus selon ce principe.

Annick KIEFFER

PREMIER BILAN À LA SUITE DES GROUPES DE TRAVAIL CNRS "SUR L'EMPLOI ITA"

Un document élaboré par la direction du CNRS est intitulé "*Premières orientations issues des réflexions des groupes de travail direction-syndicats sur l'emploi ITA*".

Cet intitulé cherche à faire croire que ce document serait le résultat d'une négociation. Il n'en est rien. Son contenu en atteste : il est à cent lieues de ce que revendiquent les personnels, de ce que nous revendiquons. Il prend souvent des positions à l'opposé de revendications exprimées majoritairement, voire unanimement par les organisations syndicales.

Ce n'est donc que le *répertoire des positions de la direction du CNRS*.

Sous l'apparence d'aménagements des règles actuelles, il s'agit pour certaines d'entre elles de transformations profondes des carrières et des statuts et parfois de remises en cause de fond de ces garanties collectives.

Nous devons analyser ces propositions de la direction en prenant en compte le contexte dans lequel elles sont faites (fortes réductions de crédits, menaces de plus en plus précises contre l'emploi, tentatives multiples de remises en causes des acquis collectifs comme la protection sociale, les statuts,...) et aussi la volonté de restructuration de la recherche publique.

Vous trouverez ci-dessous nos commentaires et le rappel de nos propositions revendicatives pour chacune des questions abordées.

Vous trouverez également nos propositions revendicatives sur les questions que la direction du CNRS a ostensiblement refusé de discuter. Ces dernières tiennent, pour l'essentiel, aux questions d'amélioration de la grille des salaires et à l'amélioration réelle des carrières.

Enfin, de multiples questions se posent, essentielles : quelle part y a-t-il dans tout cela pour la négociation ? Depuis plusieurs années déjà l'attitude de la direction a été le refus total de toute négociation et la pratique du fait accompli, aurait-elle changé ?

Quelle est la position du ministère sur ces propositions ? y a-t-il des négociations prévues pour toutes les mesures qui dépassent le cadre strict du CNRS ? Cela ne semble pas à l'ordre du jour !

Aujourd'hui la réponse unique à toute les revendications : tout ce qui n'est pas proposé dans le cadre de l'application de "Mesures Durafour" n'aura pas l'agrément du gouvernement.

La direction, quant à elle, soit répond à côté des questions, soit indique qu'elle informe le ministère de ses propositions et qu'elle souhaite que des discussions aient lieu entre EPST (entre directions bien sûr—NDLR).

Nos commentaires et propositions sont en caractères gras. Les positions et propositions de la direction sont en caractères maigres.

LES RECRUTEMENTS, LA GESTION DES PERSONNELS.

LA RÉGIONALISATION DES RECRUTEMENTS :

Cette question des recrutements suscite beaucoup de questions, de mécontentement notamment à propos des conditions d'accès aux concours et de l'organisation de ceux-ci.

Nous revendiquons depuis toujours le maintien du caractère national des recrutements (affichage national, ouverture des concours aux candidats de toutes

les régions,...) et l'égalité des chances de tous les candidats. Nous revendiquons également le maintien de la gestion nationale des corps.

Après la déconcentration des concours externes de recrutement pour les corps de catégories B et C, la direction propose d'élargir cette déconcentration aux corps d'I.E. et d'A.I. Elle propose également l'extension, par dérogation, de la possibilité d'ouverture des concours non plus par arrêté interministériel, mais par décision du Directeur du CNRS. Ces propositions sembleraient aller dans le sens d'une amélioration et notamment d'une accélération des recrutements.

Et, au détour d'une phrase, la direction rappelle la possibilité, ouverte par le statut général de la fonction publique, "*d'une décentralisation des recrutements et de la gestion des personnels*".

Elle évoque aussi la possibilité de concours inter-régionaux.

L'évocation des règles de la fonction publique et notamment celles permettant de décentraliser les recrutements et la gestion des personnels doivent nous inquiéter. Elles portent en germe la remise en cause des statuts particuliers et, également, de la maîtrise par l'organisme des postes d'ITA. Une telle décentralisation serait une porte ouverte à une gestion différenciée des carrières selon les régions. Ce d'autant plus que, dans le même temps la direction étudie la mise en place de "l'unité de compte" (voir sur ce sujet l'article publié dans le présent BRS).

Restons donc vigilants.

ÉQUIVALENCE DES DIPLÔMES ET DES QUALIFICATIONS ACQUISE HORS DE L'ORGANISME :

Nous avons demandé, bien avant la mise en place du statut de titulaire, l'accès au recrutement pour les candidats justifiant d'une qualification, exercée hors de l'organisme, équivalente avec le niveau l'emploi ouvert au recrutement, cela pour tous les niveaux et pour tous les métiers.

La direction propose d'étendre une mesure s'appliquant déjà pour les corps d'IE à AJT : pour l'accès au concours externes d'IR, des candidats justifiant d'une qualification, dans l'industrie, jugée équivalente au diplôme requis pour ce corps. Elle propose, en outre, de ne plus limiter à l'industrie la prise en compte de cette équivalence. Et de prendre en compte cette équivalence, pour les détachements inter-corps.

La direction, dans sa proposition, s'arrête au milieu du chemin. En limitant cette mesure aux seuls corps de personnels techniques, elle maintiendrait une situation discriminatoire vis-à-vis des administratifs, ce qui est inacceptable.

LES DIPLÔMES :

La liste des diplômes pas ou mal reconnus depuis de nombreuses années ne se limite pas à celui-là !

Rappelons notamment que les diplômes d'infirmière et d'assistant social ne sont reconnus qu'au niveau de Technicien alors que leur niveau de formation doit leur ouvrir l'accès au corps des A.I. ; que le DEUG résultat de deux ans d'études après le BAC ne donne accès qu'à l'accès au recrutement au niveau BAC ; que le CAP est requis aujourd'hui pour l'accès au corps d'AGT au lieu d'AJT précédemment. Seul le BEP ouvre l'accès à ce dernier corps. La conséquence de cette modification du statut (Mesures Durafour : ceux qui n'ont aucun diplôme sont laissés pour compte !

Notre exigence : rétablir la situation antérieure, soit le CAP et BEP en AJT et pas de diplôme pour AGT.

Pour les AJA, CAP et BEP doivent être requis à nouveau (depuis les réformes Durafour aucun diplôme n'est demandé). Or, à défaut d'une telle référence, le niveau des épreuves des concours ouverts dans ce corps est laissé à la discrétion du jury et peut donc varier d'un concours à l'autre.

La seule proposition de la direction : ajouter à la liste des diplômes ouvrant l'accès au concours externe d'IR, le doctorat institué par l'article 16 du décret 84-52.

Il est surprenant qu'il ait fallu attendre 10 ans pour inscrire ce diplôme national dans la liste de ceux ouvrant l'accès au corps d'IR.

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES LOCALES (CAPL) :

La mise en place de CAP régionales est revendiquée depuis de nombreuses années par notre syndicat.

Attachés au maintien de la gestion nationale des corps d'ITA, nous voulons que les CAP nationales (CAPN) gardent toutes leurs prérogatives et nous revendiquons la mise en place de CAP régionales (CAPR) élues sur listes syndicales, préparant la CAPN en matière d'avancement de grade et de corps. Les CAPR ayant également pour rôle d'examiner les recours individuels (notation, mutation, formation,...) cela tout en préservant la possibilité d'un recours en CAPN.

La direction propose de limiter cette mise en place aux corps de catégories B et C. C'est pour nous inacceptable : tous les personnels ITA doivent être traités à égalité !

Il faut également situer cette proposition de la direction dans le contexte dont nous parlions plus haut, de déconcentration de la gestion des personnels, voire de décentralisation de celle-ci, avec le risque d'une gestion différenciée des personnels.

L'AVENIR DES CORPS D'ITA DES EPST :

D'une façon générale, sur la question des carrières, la direction a une réponse stéréotypée : nous ne pouvons réfléchir que dans le cadre de l'application des "mesures Durafour". Selon elle toute proposition qui sortirait hors de ce cadre est vouée à l'échec auprès du gouvernement.

Dans le même temps la direction affiche des décisions et des propositions qui mettent en cause l'avenir de certains corps d'ITA : les AGT et les AI.

LE CORPS DES AGT :

Depuis de nombreux mois déjà la direction tentait de faire passer l'idée de "l'inutilité" de certaines fonctions au CNRS et plus globalement de la "disparition inéluctable" des emplois d'AGT. Ce à quoi la plupart des organisations syndicales s'étaient opposées.

Aujourd'hui elle est passée du discours à l'acte : les 115 postes rendu disponibles ne seront pas ouverts aux recrutements externes et de mettre de fait le corps d'AGT en extinction ! Dans le même temps la direction encourage le recours à la sous-traitance, à l'utilisation de CES (plus d'un millier de CES (1008) sont accueillis au CNRS) dont un grand nombre sur des fonctions correspondant au niveau AGT.

Ainsi la direction décide de l'extinction d'un corps. Il ne s'appuie pour cela sur aucune étude sérieuse des besoins des laboratoires et services, il ignore l'autocensure opérée par les responsables d'unités en terme de demandes de postes (priorité mise aux recrutements aux niveaux les plus élevés.

Plus grave encore : la décision délibérée de ne pas recruter sur les 115 postes d'AGT disponibles. Cela Une telle décision est scandaleuse car, dans un contexte où le chômage s'accroît fortement le CNRS doit, au contraire, jouer tout son rôle social dans la résorption de celui-ci.

Ainsi que nous l'exprimions lors de la mise en place des CES : le meilleur moyen de mettre fin au chômage est de donner un véritable emploi à ceux qui en sont privés.

Nous devons donc exiger que tous les postes d'AGT et, plus généralement tous les postes gelés soient ouverts immédiatement au recrutement !

LE CORPS DES A.I. :

Nous avons considéré la création de ce corps comme une des avancées importantes du nouveau statut : il s'agissait pour la première fois, dans la fonction publique, de la reconnaissance d'un niveau de recrutement à Bac+2 (BTS-DUT). L'autre avantage que nous avons vu dans ce corps est l'existence d'un seul grade et donc d'une carrière dans un même niveau sans barrage. Cependant nous avons revendiqué une revalorisation du déroulement de la carrière dans ce corps.

Au lieu de débattre de l'amélioration de la carrière des A.I. (comme de celle de tous les corps) la direction fait sienne une proposition de la FEN : fusionner le grade d'IE2 et le corps d'A.I.

Au premier abord pour les personnels A.I. en place cette proposition peut apparaître séduisante : ils pourraient croire résoudre ainsi un problème de reconnaissance de qualification et de promotion. Or rien ne garantit cette reconnaissance dans ce nouveau corps. Car le risque est grand de voir se confirmer et s'amplifier, à ce niveau, une tendance lourde déjà dénoncée : le recrutement au niveau le plus bas avec le niveau de diplôme le plus élevé. Est-ce un hasard si, dans l'une de ses prévisions, la direction envisage, pour 2005, une forte hausse du nombre des AI et une forte baisse de celui des I.E. ?

Pour l'avenir aussi cette proposition, si elle était retenue, est lourde de danger : nier à brève échéance le niveau "Bac + 2" et remettre ainsi en cause le principe "à chaque grand niveau de diplôme un niveau de recrutement".

Pour ce qui nous concerne nous nous battons pour le maintien du corps des A.I. et sa revalorisation.

L'AVENIR DES CORPS ADMINISTRATIFS :

Pendant les négociations sur le statut de titulaire au début des années 80, nous n'avons cessé d'intervenir pour exiger des carrières et des droits identiques pour les administratifs et les personnels techniques. Cela avait conduit à un début d'alignement entre administratifs et personnels techniques, notamment pour les corps d'AJA et d'AGA. Cela a été remis en cause par la mise en oeuvre des mesures "Durafour" qui introduit des disparités dans le déroulement de carrière (un grade de plus pour les AJA que pour les AJT et des carrières plus longues).

Au lieu de faire des propositions pour une égalité de traitement entre personnels administratifs et techniques, la direction se contente de proposer l'extinction progressive des corps administratifs par détachement dans les corps techniques. A noter qu'elle n'a aucune garantie que des transformations de postes administratifs en postes techniques soient inscrites chaque année au budget du CNRS.

De plus elle s'appuie sur le fait qu'elle a programmé cette extinction massive de corps administratifs pour refuser tout débat sur l'amélioration des carrières des AJA et AGA !

Nous ne devons pas nous contenter de cette hypothétique intégration dans les corps techniques. Une telle intégration pose soulève des questions non réglées et que la direction rejette d'un revers de main : il s'agit, notamment, de l'influence des intégrations dans les corps techniques sur les possibilités de promotion des personnels techniques et, également, de comment garantir les carrières des administratifs intégrés et de ceux qui resteront dans les corps administratifs ? Ces questions doivent être débattues avec les personnels concernés.

LES CARRIÈRES

POSSIBILITÉS DE PROMOTION ET CONTINGENTEMENTS DE GRADES :

Il faut, bien sûr, rappeler notre opposition, dès l'origine, à l'existence des barrages de grades dans les corps. Dans l'attente de la levée de ces barrages nous avons revendiqué un relèvement sensible des contingentements des grades supérieurs, ainsi que des améliorations dans les conditions requises pour le passage d'un grade à l'autre.

Nous avons, dans le même temps, revendiqué des améliorations pour les changements de corps au choix.

La direction propose un relèvement des contingentements des grades supérieurs pour les I.R., les I.E., les T et les S.A.R.. Elle se refuse par contre à toute amélioration pour les A.A.R., les AJA et les AGA "stratégie d'extinction des corps administratifs" et pour les corps de catégorie C "révision prématurée des contingentements".

Pour ce qui concerne les changements de corps au choix, la direction avait au cours des groupes de travail envisagé une amélioration des possibilités de promotion. Dans le document élaboré par elle, la direction n'en parle plus !

Si une amélioration est envisagée, pour certains corps seulement, elle reste soumise aux filtres successifs des ministères de la recherche, de la fonction publique et des finances.

Le refus d'amélioration des conditions de changement de grade au choix éclaire sur la volonté réelle de la direction de s'engager dans la reconnaissance réelle des qualifications !

LES PRIMES :

Nous revendiquons, depuis de nombreuses années, le bénéfice pour tous (ITA et Chercheurs) d'une prime à 16%. Nous refusons, nous agissons contre toute modulation. Nous proposons qu'après revalorisation cette prime soit intégrée au salaire.

La direction propose de modifier les arrêtés concernant la PPRS, pour tenir compte des évolutions indiciaires dans les corps d'AJT et d'AGT, de revaloriser l'indice de référence pour la PPRS (276 au lieu 260 pour les AJT et 260 au lieu de 254 pour les AGT) et de porter le taux de prime à 12% pour ces deux corps (au lieu de 8%). Les luttes avaient permis de porter depuis plusieurs années au CNRS à 12% le montant de la prime des AJT. Les AGT, quant à eux bénéficiaient de la même prime que les AJT.

L'effet des mesures envisagées par la direction : 282,54 francs de plus pour les AJT et aucune amélioration pour les AGT comme pour tous les autres corps.

Elle se refuse, vous l'avez compris de répondre à nos revendications.

Elle ne veut pas renoncer à la modulation de la PPRS, bien au contraire. Elle ne cesse, dans les circulaires adressées aux responsables d'unités, de rappeler avec insistance les possibilités de modulation. Nombreux sont les cas de modulation sans aucune justification. Seuls quelques responsables osent afficher la couleur, tel le directeur de SHS qui décide qu'en cas de réaffectation un agent ne doit bénéficier que des 2/3 de sa prime !

CE QUE LA DIRECTION N'A PAS VOULU DÉBATTRE

Elle a refusé ostensiblement toute discussion sur la question de l'amélioration de la grille de salaire.

Elle se réfugie pour cela derrière les "Mesures Durafour" pour refuser des améliorations pour les catégories C et pour en envisager pour les autres corps "attendons les discussions pour la mise en oeuvre de ces mesures pour les corps de catégorie A et B.

Elle ne veut pas non plus discuter des questions liées aux règles de mobilité, malgré les multiples demandes faites depuis de nombreuses années. Cela dans le même temps où elle publie un guide sur ce sujet dans lequel elle interdit toute mutation nouvelle avant un délai de trois ans.

On le voit, il nous faut rester vigilants, agir pour empêcher les mauvais coups et obtenir des améliorations des droits des personnels de la recherche.

ENTRETIEN ANNUEL D'ACTIVITÉ : LA DIRECTION DU CNRS VEUT PASSER OUTRE À L'OPPOSITION GÉNÉRALE

QUELQUES ÉLÉMENTS POUR ENGAGER UNE VASTE MOBILISATION DE TOUS LES PERSONNELS

La direction du CNRS vient de publier un "mémento de l'entretien annuel d'activité" (EAA) qui annonce sa généralisation. Les ruses de Mme Touchon, secrétaire général, pour faire croire à une pause, étaient donc bien destinées à endormir personnels et syndicats.

L'EAA fait partie du dispositif de "gestion prévisionnelle des emplois et des compétences" cher au CNPF, que la direction du CNRS cherche à mettre en place avec acharnement. Notre dernier congrès a analysé cette politique (§ VI-2 du document d'orientation) :

"Les directions de nos organismes, comme le CNPF, voudraient arriver à ne rémunérer que l'activité déployée sur un poste ou sur une fonction sans reconnaître la qualification de l'agent. Ce serait, dans la logique des accords "Durafour" et des menaces sur les diplômes nationaux, la précarisation de chaque individu, la disparition des garanties collectives et des grilles bâties sur des niveaux de qualifications incontestables et universels.

Cette politique, dont les outils sont les "entretiens annuels d'activité", les "contrats d'engagement ou d'objectifs" personnels reliés aux "projets d'entreprise", les "plans personnels de formation", etc., n'est pas propre au CNRS ou à l'INSERM : on les trouve dans toutes les grandes entreprises privées et publiques, dans tous les services publics et administrations. C'est la mise en œuvre de l'offensive générale du patronat pour flexibiliser toute l'activité des salariés : emploi, salaire, durée du travail et plages horaires. Le but est de substituer à toutes les règles collectives des règles individuelles dont les critères découlent des objectifs de rentabilité et d'adaptabilité."

En ce qui concerne l'EAA, nous précisons :

"L'entretien annuel d'activité (EAA) qui sert à détecter les postes à supprimer et les agents à déplacer, n'est pas l'évaluation individuelle. Il pervertit les besoins des personnels de se faire entendre, car il réduit la discussion sur l'organisation du travail et l'évaluation de la qualification des agents à une relation bilatérale et hiérarchique entre un responsable et son agent. (...)

L'EAA traduit la volonté de ligoter chaque agent dans une relation contractuelle individuelle propice à toutes les pressions et destructrice des garanties collectives.

Le SNTRS-CGT expliquera aux personnels les objectifs de l'EAA et se battra contre sa mise en place. Il combattra pour son abrogation définitive."

Le "mémento" confirme tout à fait notre analyse et apporte des précisions supplémentaires. Il faut aller au delà du rejet bien naturel du côté "confessionnal" de l'opération pour stopper cette offensive.

Il s'agit bien d'une opération visant à intégrer les personnels : la présentation de l'EAA devant le conseil d'unité ou l'assemblée générale "est l'occasion de recueillir les réactions et l'adhésion des différentes catégories de personnels".(1)

Il s'agit bien de tenter d'enfermer chaque agent dans une relation contractuelle faussement présentée comme symétrique : le "mémento" justifie le choix du déroulement de l'entretien à **deux seulement** par la qualité de l'échange dans un *dialogue ouvert et complet entre un responsable et chacun de ses collaborateurs*, par l'occasion pour chacun d'exprimer directement son avis sur la vie de l'unité et sur sa propre activité, de convenir d'objectifs réciproques... Comme s'il y avait égalité et

réciprocité entre un agent et son directeur ! Plus loin les choses se précisent avec le point fait sur les *projets convenus* (quel admirable qualificatif !).

Nous verrons que tout ce dispositif n'est absolument pas statutaire, mais, déjà, l'impossibilité de se faire accompagner d'une personne de son choix (par exemple, un représentant syndical) doit nous alerter, car c'est une remise en cause du droit syndical.

Fondamentalement, l'EAA nie le travail en équipe en ne considérant que le bilan personnel par rapport à un engagement personnel. Comme si le travail fait par les chercheurs et les ITA dans les équipes de recherche et, sauf exception, dans les services, était la simple juxtaposition de tâches individuelles séparées !

Il s'agit bien de passer au crible l'adaptation de chaque agent à son *poste* par l'examen précis de sa *fonction*. Le "mémento" prend la précaution de distinguer l'EAA de l'évaluation en précisant bien que le premier n'a rien à voir avec la seconde. Nous avons déjà critiqué ce que la direction entend par évaluation (des ITA en particulier). Nous réaffirmons en toute occasion la revendication de la reconnaissance de la qualification selon un dispositif d'évaluation périodique réalisé par des pairs, avec reclassement immédiat en cas de sous-classement constaté à l'aide d'une procédure hors concours. L'évaluation quadriennale qui, elle, est inscrite au statut, n'est toujours pas mise en place depuis 10 ans.

Ici, pas question d'évaluation donc, il est même précisé : "*L'entretien est indépendant, dissocié et sans lien direct avec les actes statutaires quels qu'ils soient et qui ont un impact direct sur la carrière, l'avancement ou encore la rémunération des agents.*"

Nous touchons là un point essentiel : l'EAA n'est pas statutaire !

Pour terminer, examinons la destination des traces écrites de l'EAA. Toujours selon la présentation faussement symétrique des situations respectives du directeur et de l'agent interrogé, le "mémento" parle des *partenaires de l'entretien* qui resteraient *propriétaires* de la synthèse écrite.

Reste que la feuille de description d'activité contenant le projet de l'agent pour l'année à venir, *peut* être transmise au service du personnel et des ressources humaines de la délégation régionale, après l'accord des deux parties. Il n'en reste pas moins que les traces écrites de l'EAA peuvent *servir de base à une gestion personnalisée du parcours professionnel* (quel jargon, quand on voit le nombre de possibilités d'avancement !).

Cette insistance dans l'individualisation doit bien être mise en évidence pour montrer les dangers de l'EAA. De plus, l'EAA tente d'instituer la main-mise du directeur d'unité sur l'ensemble du processus d'évaluation de la qualification (ce qui n'empêche pas le "mémento" de se défendre de confondre EAA et évaluation, comme nous l'avons noté plus haut).

Ces dispositions manquent de précision (par exemple, qui rédige la synthèse ? difficile de croire que ça ne serait pas le directeur ou le chef de service), c'est pourquoi il est intéressant de regarder celles que la direction de l'INRA a publiées de son côté et qui sont plus détaillées. Le volet "description des activités" du résumé de l'EAA sera bien transmis automatiquement aux CAP et aux jurys de sélection professionnelle. Il s'agit donc d'institutionnaliser l'EAA -non statutaire- en le reliant aux procédures -statutaires- des CAP et des concours. Le tour serait joué ! Le fait que le CNRS n'ose pas aller aussi loin dans la précision n'est pas anodin : c'est que l'hostilité générale incite la direction à la prudence et l'amène à avancer en dissimulant le plus possible.

En conclusion, le SNTRS-CGT appelle tous ses adhérents et toutes ses sections à réunir les personnels pour leur exposer les dangers et leur soumettre notre analyse de l'EAA, pour leur démontrer que cette disposition n'est pas statutaire et que les agents, individuellement et collectivement, peuvent parfaitement refuser de s'y prêter, en tout état de cause refuser de le signer, pour engager une action destinée à l'abrogation de l'EAA ainsi que de tous les dispositifs relevant de la "gestion prévisionnelle des emplois et des compétences", pour la reconnaissance de la qualification et le reclassement immédiat de tous les sous-classés.

(1) : tous les passages en italique sont des citations du "mémento".

REFERENTIELS D'ACTIVITES REDEPLOIEMENT

Comme vous avez pu le constater, la direction de l'INSERM s'intéresse beaucoup à ses ITA ces derniers temps. Après "l'étude comparative des besoins financiers et en personnel des formations de recherche de l'INSERM" du 19 mai 1994, nous venons de recevoir un questionnaire à remplir sur nos activités.

La lettre d'accompagnement précise que les référentiels "doivent permettre une meilleure expression des besoins de l'organisme et d'améliorer à terme la prévision des compétences nécessaires. Ils permettront également d'améliorer la mobilité et la formation".

COMMENT SONT PRIS EN COMPTE LES BESOINS DE L'ORGANISME ?

Dans les faits, diminution d'emploi permanent dans toute la Fonction Publique.

A L'INSERM :

34,5 postes d'ITA gelés en 1994,
12 créations (essentiellement pour l'ANRS)

BAISSE DES EFFECTIFS

55 postes aux concours internes,
419 candidats et l'on sait que compte tenu
de la compétition il y a autocensure.

AUGMENTATION DU DECLASSEMENT

Les perspectives pour le budget et l'emploi pour 1995 sont catastrophiques. Dans sa lettre de cadrage (juin 94) le premier ministre annonce une diminution d'1,5% des postes de fonctionnaires et une diminution de 0,8% sur les crédits de fonctionnement.

Dans ce contexte,
"BESOINS DE L'ORGANISME"
= REDEPLOIEMENT.

La mobilité à l'INSERM reste basée sur le volontariat mais sans création de postes. Comment peut-on réellement faire fonctionner cette procédure ?

Beaucoup de départs (retraite ou autres...) ne sont déjà pas remplacés. Pire, d'après de récentes informations, un poste sur deux départs à la retraite serait supprimé.

Les conditions de travail sont de plus en plus difficiles : moins de postes, surcharge de travail, dégradation des relations humaines, la structure des équipes et des services a évolué de telle façon que l'ITA a souvent plus de mal à définir sa fonction et sa place.

Une gestion prospective, analysant les évolutions, définissant les besoins et organisant la formation permanente nécessaire peut se justifier, mais encore

faut-il que l'objectif de cette gestion soit acceptable et tienne compte des besoins et des missions des personnels. Or, comme dans toute la Fonction Publique, le but de la direction est très clair : faire face aux besoins sans création d'emploi, voire en supprimant des postes, essentiellement les ITA. Nous sommes contre cette manière de procéder.

Un des éléments clefs de la politique du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche dans la mise en place de la contractualisation des EPST est la modification des modes de financement de la recherche publique par l'Etat : globalisation des crédits de personnels et de fonctionnement. Cela veut dire qu'il n'y aura plus attribution de postes mais d'une masse globale où l'organisme aura à choisir entre fonctionnement ou personnels, recrutement ou promotion, personnels permanents ou CDD ou autres formes d'emplois précaires.

LA REELLE RECONNAISSANCE DE LA QUALIFICATION DE CHACUN EST UNE NÉCESSITÉ.

Pour cela n'acceptons pas cette situation :

--- Exigeons des postes pour satisfaire les besoins et non employer des CDD ou CES.

--- Exigeons des moyens pour reconnaître la qualification de chacun.

--- Exigeons des carrières décentes, allongement de la carrière sans barrière de classe et non comme le propose le protocole Durafour d'instaurer 3 classes contingentées par corps.

--- Exigeons le rattrapage de notre pouvoir d'achat, la validation gratuite des années de non titulaire pour la retraite.

*Pour en parler,
pour décider, pour agir,
vous pouvez nous
contacter au SNTRS-CGT
Section Nationale INSERM,
25 rue de chevreuse 91400 ORSAY
tél. : (16 1) 69 07 60 13
ou à la section locale de votre site.*

**DECLARATION LIMINAIRE SNTRS-CGT
REUNION SYNDICATS / DIRECTION INSERM LE 23/6/92
SUR L'EVALUATION DES ITA**

Il y a une pratique de l'évaluation des ITA à l'INSERM, en particulier dans le cadre de la Fonction Publique avec l'expérience des concours et des CAP depuis 1985. Notre organisation syndicale a fait des propositions à partir des carences, dérives, ou inadaptations constatées par les agents et les experts chargés de cette évaluation. Dernièrement des réunions bipartites ont eu lieu avec le Directeur du DEST.

Le texte qui nous est proposé ne tire aucune leçon de toute l'expérience accumulée depuis des années tant du point de vue des procédures (aucun exposé critique quant aux concours) que de celui des outils existants (BAP, fiches de qualification, rapport d'activité). Il évoque des outils nouveaux sans les proposer concrètement. Il ne fait pas de propositions répondant aux revendications; quant à l'évaluation quadriennale, à l'argument d'un défaut d'outil, on se retrouve très en deçà de la phase de Février 90, dans ce qu'elle avait de concret. Enfin, et surtout, ce texte se situe dans un contexte de pénurie d'emploi et de promotions. On déconnecte ainsi totalement évaluation et carrière.

Dans ces conditions, décodage fait du nouveau discours "management", l'orientation qui se dégage de la gestion des Ressources Humaines consiste à apprendre aux ITA à être heureux sans promotions, à répondre aux orientations de l'organisme en développant la mobilité à effectifs constants et l'efficacité individuelle à carrières bloquées.

Nous ne pouvons être d'accord avec une telle démarche. Notre syndicat est très attaché à un syndicalisme de proposition, mais se refuse au syndicalisme d'accompagnement. C'est pourtant ce qu'on nous propose quand la négociation n'a plus cours depuis des années, que ce soit en matière de salaires, de reclassement, de statut, d'organisation de la recherche; et qu'aucun moyen n'est prévu pour répondre aux revendications.

C'est pourquoi notre participation à cette réunion se limitera à obtenir des réponses aux questions que se posent les personnels:

- quel bilan fait la Direction des concours?
- l'évaluation, pour quoi faire?
- combien de transformations d'emplois avez-vous demandées pour 1993, sachant qu'il y a toujours des personnels évalués déclassés?
- d'après des travaux du Conseil Supérieur de la Recherche et de la Technologie (CSRT), un "nettoyage" du statut est en cours: qu'en est-il?

Contre la dégradation du service public d'enseignement, nous appelons nos adhérents à participer aux actions organisées localement par les UD et les UL CGT, les fédérations de parents d'élèves et les syndicats CGT de l'enseignement.

Le travail est malade, docteur

Des plumes de plomb

«Souffrances et précarités au travail»,
paroles de médecins du travail,

Syros, juin 1994, prix : 160 F.



LE DOCTEUR FISCHMAN-LOBJOIE, une vie d'expérience au service de la médecine du travail, considère que « l'homme est un animal social qui sans la reconnaissance des autres est mal partout ». C'est pourquoi la précarité blesse l'homme au cœur de son existence.

« Entre la civilisation et la barbarie, il y a l'épaisseur d'une feuille de papier : celle sur laquelle sont inscrites les lois qui règlent les rapports entre les êtres humains. Nous savons, nous médecins, qu'un modèle de pensée sociale sans prise en compte de l'homme est illusoire et infécond à terme. » Des professionnels du champ santé/travail, à l'initiative de l'Association santé et médecine du travail, ont appelé ainsi les médecins du travail à témoigner sur la précarisation. Ils sont soixante à avoir répondu... d'une plume de plomb (1). Les souffrances crèvent les pages... C'est l'absence de citoyenneté sociale qui est en cause.

Compte rendu du Conseil Supérieur Recherche et Technologie

du 30/8/94.

Jacques TRELIN, représentant de la CGT au CSRT

A l'ordre du jour figurait l'examen des textes qui formeront le rapport 1994 du CSRT. Ces textes sont par trop généraux pour être d'un grand intérêt pratique. Nos interventions ne peuvent influencer que sur des détails.

Le **budget 1995** proprement dit est sous embargo jusqu'au 21 septembre 1994, ce qui veut dire que nous n'avons eu droit qu'à des orientations non chiffrées.

Le contexte d'élaboration du budget 1995, nous a-t-on précisé, ne peut ignorer la baisse de la recette fiscale de l'Etat et l'augmentation du déficit due à la politique du gouvernement précédent et, par conséquent, la nécessité d'agir sur un certain nombre de contraintes, notamment le déficit.

Conformément aux accords salariaux de 1993 l'augmentation des salaires en 1995 sera de + 2,6 %. Cette mesure, compte tenu du taux d'inflation actuel, pèserait sur le reste des dépenses.

Le BCRD augmenterait tout de même plus vite que le budget de l'Etat. Aucune indication n'a été donnée sur ce dernier.

Les dépenses ordinaires (DO) seraient donc proches de +2,6 % moins les CP (crédits de paiement) connaîtront une stabilisation globale. Les AP (Autorisations de Programmes) seraient elles aussi maintenues globalement mais concentrées sur certains programmes notamment en médecine : + 100 millions, et un effort particulier en agriculture et sur les questions d'environnement. Donc des hauts et des bas.

Côté **emplois scientifiques** ce sera la stabilisation avec un maintien des allocations de recherche : pas de signal de décroissance de Thésards, mais "rationalisation" du système. Cette stabilisation se traduira en fait par :

- côté Chercheurs, une création nette d'emplois de 3 %. C'est à dire un *surnombre par anticipation des départs à la retraite.*

- une requalification des ITA (Ingénieurs, Techniciens, Administratifs) *avec une baisse des T et A et une augmentation de 100 postes d'Ingénieurs de recherche.* Il s'agit selon l'intervenant d' "emplois de meilleur niveau" !!!

En réponse à des questions, les précisions suivantes ont été apportées : les organismes seront traités d'une manière spécifique. Par exemple des CP en légère augmentation pour le CNRS et des AP plus favorables en astronautique. Globalement une gestion 1995 pas très facile. Il a été souligné que la contribution de la **Défense à la recherche civile serait renforcée** notamment dans le domaine de l'aéronautique.

Le budget 1995 sera présenté par rapport à 1994 de LFI à LFJ (Loi de Finance rectificative à....). Par contre *aucune réponse n'a été apportée sur la question du dégel des 8% (hors salaires) annoncés gelés avant les vacances.*

La part de recherche dans l'enseignement universitaire sera en situation de stabilisation.

Pour le CEA, une remarque a été faite au sujet des thésards. Au début il s'agissait, en fait, d'une pré-embauche. Aujourd'hui ce n'est plus le cas. Le CEA remet sur le marché l'ensemble des Thésards ou presque. Or la formation de ceux-ci ne correspond pas aux besoins de l'industrie. C'est un problème. Pour l'intervenant, les meilleurs "sujets" ne viennent plus au CEA.

Enfin, il a été précisé que le gouvernement réexaminait au plan économique l'évolution du PIB qui pourrait atteindre + 2 % en volume (pouvoir d'achat) en 1994. Et 1995 serait supérieur...

On notera que la ligne de force est la stagnation avec des remises en cause ici ou là. La consultation nationale n'a pas eu les résultats escomptés. La CGT n'est pas surprise.

Violence : stopper l'escalade

«Chacun a pris connaissance de la tragédie vécue par les populations du RWANDA : la responsabilité du gouvernement français est lourdement engagée, de par son soutien jusqu'au bout au régime ayant perpétré les massacres. Une fois de plus, l'état de sous-développement et l'instabilité politique provoqués par des décennies de colonialisme jettent des centaines de milliers d'hommes, de femmes, d'enfants dans le dénuement et la maladie.

C'est d'abord cela l'intervention dite "humanitaire" engagée par l'armée française.

Mais la dénonciation de ces responsabilités ne doit pas faire oublier l'essentiel : la solidarité concrète avec les populations rwandaises, que la CGT propose de faire parvenir par l'intermédiaire du Secours Populaire, et l'exigence d'une véritable mobilisation de la Communauté internationale pour apporter sur place l'aide alimentaire et sanitaire nécessaires et créer les conditions du retour des réfugiés, et plein accord avec les nouvelles autorités rwandaises.

Rwanda

Des images épouvantables d'une Afrique blessée et malade. La tragédie du peuple du Rwanda affecte tous les hommes libres.

Les Rwandais ont d'urgence besoin de vie et de liberté.

L'hebdo de l'actualité sociale vous engage à verser vos dons au Secours populaire français.

Adressez ce coupon et votre chèque au Secours populaire français, 9-11, rue Froissart, 75003 Paris ou à L'hebdo de l'actualité sociale, 263, rue de Paris, case 600, 93516 Montreuil Cedex.
Les chèques sont à libeller à l'ordre du Secours populaire français (CCP 2333 5 Paris mention « Rwanda »).



**Sauver
les Rwandais**

Je verse pour venir en aide aux Rwandais

Nom Prénom
Adresse
Ville

Ces derniers jours, la situation en Algérie s'est de nouveau dégradée, avec une vague d'assassinats de ressortissants français, mais aussi d'intellectuels et de progressistes algériens, par les groupements intégristes. Il nous faut être vigilant face aux risques d'exploitation raciste et xénophobe que cela peut entraîner à l'encontre de la communauté musulmane en France. D'autant que les déclarations tonitruantes de Pasqua et ses déploiements policiers aussi bruyants qu'inefficaces peuvent contribuer à une telle dérive. Plus que jamais le soutien aux forces syndicales et progressistes algériennes est une nécessité. »

Extrait de l'introduction présentée par Philippe MASSON, Secrétaire National de l'UGICT, au Bureau de l'UGICT du 9/8/94.

Algérie

« UNE SOCIÉTÉ tenaillée
ENTRE LA répression
ET LE terrorisme »

L'Algérie trouvera-t-elle le chemin de la paix ? En s'attaquant aux étrangers, les intégristes cherchent à isoler le pays du reste du monde. La France, qui refuse l'intimidation, décide de maintenir ses liens économiques. Mais l'issue du conflit passera obligatoirement par un dialogue entre le pouvoir algérien et les forces progressistes. Par Jean-Michel Jouanne

Deux bombes ont explosé au cours de la manifestation pour la démocratie, organisée le 29 juin, par le Mouvement pour la République.

En moins d'une semaine la tension est montée d'un cran entre les intégristes et le gouvernement français. En réponse à l'assassinat - revendiqué par le Groupe islamique armé (GIA) - de trois gendarmes et deux agents consulaires français à Alger, le ministre de l'Intérieur, Charles Pasqua, a répliqué en assignant à résidence, à Folembay dans l'Aisne, dix-sept militants et sympathisants connus pour leurs liens avec le FIS. Une décision condamnée par la branche armée du Front islamique du salut. L'AIS accuse la France d'avoir « déclaré la guerre au FIS et au peuple algérien musulman ». Elle menace Paris de représailles si « le gouvernement français ne renonce pas à sa politique agressive et ne libère pas immédiatement nos frères ».

Une menace prise au sérieux par le ministre de l'Intérieur qui affirmait prendre « toutes les mesures de sécurité nécessaires pour faire face à la situation créée par l'attentat perpétré mercredi ». Pour donner crédit à ses paroles, Charles Pasqua a mobilisé, dès le week-

end dernier, cinq cents CRS, gardes mobiles et policiers. Une opération effectuée dans les rues de Paris où près de 5 000 vérifications d'identité ont été réalisées. Action dite « de sécurisation » qui cours le risque de créer en France un dangereux amalgame, désignant d'un coup le musulman paisible comme un dangereux terroriste. Ces actions, que certains qualifient de « gesticulations électorales », n'ont donné lieu qu'à des arrestations pour délits mineurs. Elles inquiètent en revanche la communauté musulmane en France. Dans un entretien accordé au journal *Le Monde*, le recteur de la mosquée de Paris, Dali Boubakeur, redoute en effet « le retour du climat de la guerre d'Algérie ». Il craint que la France « voit dans chaque musulman un terroriste en puissance ».

Du côté de Mâtignon on entend maintenir la pression en ciblant mieux les opérations. Mais pour combien de temps ? La solution à la crise algérienne n'est pas dans une « répression parisienne ». La fermeté du gouvernement Balladur, même

si elle parvient à être dissuasive, ne réglera rien sur le fond.

« L'issue à la crise est d'abord l'affaire des Algériens eux même », a indiqué, sur *France Inter*, le directeur du quotidien algérien *El Watan*. Il juge nécessaire le maintien de l'aide économique. « Elle est fondamentale. La rompre rendrait difficile la recherche d'une solution politique. »

La France, qui a décidé de maintenir ses liens commerciaux, vient d'ailleurs de mettre à la disposition d'Alger une enveloppe de 6 milliards de francs.

Mais cela suffira-t-il à endiguer le chômage et la misère, véritable terreau des intégristes ? Pour être efficace, les effets de cette aide doivent être rapides. Mais elle doit surtout être accompagnée de décisions politiques du pouvoir algérien. L'ouverture d'un véritable dialogue avec les forces progressistes demeure la seule issue pour amorcer un plan de réformes efficace et mettre à bas la violence intégriste. o

EXPULSIONS

Le 31 août 1994, 19 algériens et 1 marocain détenus depuis trois semaines à Folembay dans l'Aisne, ont été expulsés de la France vers le Burkina Faso, suite à un arrêté d'expulsion signé par Charles Pasqua, ministre de l'intérieur. Cette mesure se situe dans le cadre de l'article 26 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 qui l'autorise "en urgence absolue lorsqu'elle constitue une nécessité impérieuse pour la sûreté de l'Etat ou la sécurité publique." Selon Pasqua ce sont "des gens qui soutiennent une organisation qui se livre au terrorisme."

Aucune preuve a été apportée pour soutenir de telles accusations.

Cette expulsion arbitraire bafoue les droits démocratiques de la justice.

En plus des conséquences graves pour ceux qui ont été expulsés, cette opération ne peut que renforcer le racisme en France. Elle remet en cause les droits démocratiques fondamentaux et élémentaires.

Nous demandons le retour immédiat de tous les expulsés, le respect des procédures judiciaires.

Parmi ces expulsés, un collègue est concerné, Abdelrhmane BAHRI, thésard puis ingénieur de recherche au CNRS depuis janvier 93, travaillant au Lure à Orsay et résidant en France depuis 1987. **Une Pétition du 5/9 au ministre de l'Intérieur circule à Orsay et au-delà. Le SNTRS-CGT soutient cette démarche et vous appelle à la diffuser largement celle-ci étant déjà signée par 540 personnes et totalisant également la collecte de 7 000F au 6/9.**

(Cette pétition sera publiée dans SNTRS-INFO dans le cadre des échos de Sections et de la région GIF-ORSAY du SNTRS-CGT à l'origine d'une motion de soutien)

Le racisme un poison mortel. Un phénomène qui porte atteinte aux catégories les plus fragilisées, menace la démocratie et le progrès social.

Le racisme justifié comme une théorie pseudo-scientifique fondée sur la biologie notamment, n'est plus à la mode. Il est vrai que les progrès de la science moderne conduisent à rejeter unanimement l'idée même de races et de différences biologiques entre elles.

Il se reconstruit à partir d'un discours de l'immigration-invasion, de communautés inassimilables par la communauté d'accueil, de rejet du « métissage culturel » prémisses de la perte d'identité nationale et de la décadence. Les vecteurs de cette conception se recrutent traditionnellement dans les partis et organisations d'extrême droite, tels que PNFE, Gud, 3e voie, FNE, PNF, OF, Skinheads, hooligans et dans la période récente essentiellement auprès du Front national de Le Pen.

La propagation des thèses révisionnistes, apparues dès 1950, mettant en doute l'existence des chambres à gaz et des camps d'extermination nazis (propos et écrits devenus un délit sanctionnable depuis la loi du 13 juillet 1990) en est une autre voie.

Le racisme est alimenté par les préjugés, les fantasmes de chacun sciemment entretenus, cultivés par certains discours, comportements ou politiques.

A cet égard, on ne peut passer sous silence l'impact de certaines déclarations d'hommes politiques ; ni l'absence

de fermeté dans la lutte antiraciste du précédent gouvernement ; ni le rôle des grands media, en tant que porteurs des thèses racistes, ou pour propager des clichés dénigrant l'image de l'immigré ou de l'étranger ou du jeune Beur français (violence, drogue, délinquance) ou entretenir des fantasmes racistes.

Manifestations du racisme

Les manifestations du racisme sont difficiles à saisir de manière quantifiable et exhaustive. Deux types de données illustrent la gravité du phénomène, son évolution et ses caractéristiques. D'une part les statistiques officielles publiées par les Rapports annuels de la Lutte contre le racisme, de la Commission nationale consultative des Droits de l'Homme (CNCDH) ; d'autre part, les sondages réalisés pour le compte de la même Commission depuis 1989 qui quantifient la perception du phénomène par l'opinion publique.

Les statistiques du racisme :
Le racisme notamment anti-maghrébin tue et blesse de 1980-1992 : 225 morts dont 23 maghrébins ; 641 actions violentes dont 505 contre des maghrébins.
Les violences racistes sont stationnaires en 1992 et 1993 : respectivement 32 et 33 et 25 blessés dont 12 maghrébins.

Les manifestations d'antisémitisme, après une vague de violence liée au terrorisme en 1981 et 1982 sont en légère régression. Elles se manifestent par des dégradations, menaces, tracts et profanation de cimetières. Les menaces racistes, les diffusions de tracts et graffitis comptabilisés officiellement marquent une progression importante de 1982 à 1991, un léger fléchissement en 1992 et une remontée en 1993 (279 contre 140 actes). La localisation du racisme anti-maghrébin et de l'antisémitisme touche plus particulièrement les régions Ile-de-France, Provence-Côte d'Azur, Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon.

Le racisme chez certains n'est que la peur de l'autre qui se trompe de colère. Mais c'est dans la diversité que se construit une société.

50^e anniversaire de la Libération

Libération de Paris...

L'année 1994 marque à la fois le 50^e Anniversaire de l'adoption du programme du Conseil national de la Résistance et de la Libération de l'essentiel du territoire national face à l'occupant nazi.

Dans cette période ont lieu de nombreuses cérémonies, notamment à Paris.

Dans ces circonstances, l'Union confédérale des Retraités CGT rappelle qu'elle compte dans ses rangs, de très nombreux militants qui ont activement participé aux combats de la résistance, à l'organisation des grèves et à l'insurrection parisienne.

Elle leur rend un immense hommage et entend remémorer aux générations actuelles, le rôle de la jeunesse à cette époque, par les libertés, la démocratie et les conquêtes sociales dont les nationalisations.

Aujourd'hui, le gouvernement veut brader ces acquis, l'UCR-CGT ne laissera pas faire.

Etre fidèle à l'esprit de la Résistance, au vaste rassemblement auquel elle a donné lieu, aux luttes pour le progrès et la justice, c'est être éminemment moderne. L'actualité exige d'agir par ces valeurs.

Communiqué de l'UCR-CGT, du 19 août 1994.

Légendes photos :

La maison des fonctionnaires

Plaque commémorative apposée au 20^e anniversaire

Tireurs à la fenêtre de la Préfecture de Police de Paris - Août 1944.

LA LIBERATION DE LA MAISON DES FONCTIONNAIRES

QUELQUES PRÉCISIONS DE RENÉ GIRARD COMMANDANT DU GROUPE DE RÉSISTANTS

"C'est la résistance qui, tenant une sorte de tribunal, avait condamné à mort Philippe HENRIOT.

C'est un groupe de FTP de la M.O.I. qui a exécuté la sentence, dans la chambre qu'il occupait au Ministère de l'Information, rue de Solferino...

Quant à la reprise de la Maison des Fonctionnaires, je me suis présenté avec un camarade du Syndicat des Indirectes. La gardienne sous la menace de nos mitraillettes, nous a laissé entrer. Un groupe de 11 miliciens était chargé de la défense de ce Ministère de l'Information installé dans notre Maison.

Leur Chef était Jean VIVET. Je le connaissais, il était comme moi, originaire des Deux Sèvres et lorsque nous étions enfants, nous étions à l'école ensemble... Il m'a alors reconnu et a pris la fuite avec son groupe, en sortant par l'issue du 94 rue de l'Université. Ils coururent vers un café de la rue de Bellechasse, par la cave, duquel ils empruntèrent un souterrain qui, passant sous la Seine, leur permit de ressortir sur la rive droite

Nous les avons poursuivis au début du souterrain mais ils nous faussèrent compagnie... J'ai appris plus tard que Jean VIVET s'était, après la Libération, réfugié chez FRANCO...



Nous avons donc repris notre Maison des Fonctionnaires, mais notre conquête était très vulnérable, malgré le renfort de quelques gendarmes venus de DRANCY et équipés d'un fusil-mitrailleur.

Nous étions notamment sous le feu du canon d'un char tigre allemand qui tenait la rue de Solferino en enfilade.

Heureusement, un jeune gendarme de 25 ans, nommé HIREL, remarquablement habile au maniement du FM, réussit à neutraliser le char Tigre par des rafales très exactement ajustées dans les ouvertures "meurtrières" du blindé.

Après l'entrée de la 2^eme D.B. de LECLERC dans PARIS libéré, suivie d'autres troupes alliées, l'armée allemande se cramponnait encore à quelques lieux très isolés mais remarquablement armés, comme les blockhaus installés aux angles de la Chambre des Députés (à 400 m de la rue de Solferino).

Nous sommes donc allés, avec l'appui de chars anglais, détruire ces blockhaus. Ce fut une opération très dure. Un de mes camarades y fut tué, à mes côtés..."

Et dans le ton habituel des combattants authentiques de ces journées de la Libération, René GIRARD conclut : "Mais, tu sais, nous n'avons rien fait d'héroïque" (!)..

« J'ESPÈRE QUE LES
MILLENAIRE PARLERONT DE LA
COMME DE LA PIRE DES
enfants du prochain
guerre
absurdités »
Georges Ségué

Déclaration de Georges Ségué concernant le 50^e anniversaire du programme du Conseil national de la Résistance

UNITÉ

un concept toujours valable

Constitué, dans la clandestinité, le 27 mai 1943, le Conseil national de la Résistance regroupe les représentants des organisations de combats, des syndicats et partis politiques. Jean Moulin, Georges Bidault et Louis Saillant (CGT) en assurent successivement la présidence. Le 15 mars 1944, il adopte, à l'unanimité, un programme d'action. Un appel à la lutte pour libérer le territoire, s'opposer aux déportations et réquisitions, développer l'action revendicative. Également programme de gouvernement pour rétablir et vivifier la démocratie, maîtriser l'économie nationale, promouvoir le progrès social. Les nationalisations, la Sécurité sociale, les comités d'entreprise et autres mesures témoignent de son caractère progressiste. Quand l'unité d'action se scelle sur des bases claires, les résultats suivent. Même dans les pires moments.

Il ne faut pas désespérer
de l'homme
reconstruire et développer le pays.
Mars 1944. La Résistance s'unit sur un programme. Libérer,
Une action décisive aux traces encore visibles.

Lorsque fut adopté le programme du Conseil national de la Résistance (CNR) le 15 mars 1944 à Asnières, la défaite de l'Allemagne hitlérienne apparaissait à tous inéluctable.

En retraite générale à l'Est sous les puissantes coups de butoir de l'armée rouge, harcelée à l'Ouest, surtout en France, par la guérilla urbaine et rurale, l'armée hitlérienne vivait les derniers mois d'une sinistre domination durant laquelle elle répandit tant d'horreurs, de larmes et de sang d'un bout à l'autre de l'Europe.

Le CNR est né le 27 mai 1943 dans le prolongement du rétablissement de l'unité de la CGT consacrée par les accords du Perreux le 17 avril de cette même année.

L'union enfin réalisée entre toutes les composantes de la résistance intérieure ne fut cependant pas le terme national d'une gestation sans histoire.

Commencée dès 1940 par les militants de la mouvance communiste et des syndicalistes du courant révolutionnaire, pour la plupart contraints à la clandestinité

ainsi que par d'autres patriotes ralliés à l'appel du 18 juin 1940 lancé de Londres par Charles de Gaulle, la résistance ne comptait à ses débuts qu'un faible nombre de combattants.

D'accords pour relever le drapeau de la dignité nationale, de l'indépendance du pays et de la liberté, que Pétain et sa clique de traites capitulaires et collaborateurs avaient honteusement foulée aux pieds, nous étions tous résolument décidés à lutter contre l'envahisseur jusqu'à la libération de la France.

Mais des divergences existaient notamment quant au moyens à mettre en œuvre, les uns estimant que la Résistance devait aller jusqu'à la lutte armée ce qui les incitera à créer l'organisation militaire des francs tireurs et partisans français (FTP), les autres

considérant qu'il fallait s'en tenir à la propagande anti-hitlérienne et à la recherche de tous renseignements utiles aux forces alliées dans l'attente de leur débarquement en France.

La naissance du CNR contribuera grandement à surmonter ces différences, à intensifier durant le second semestre de l'année 1943 et par la suite, la lutte sous toutes les formes, y compris armée, contre l'ennemi commun malgré la répression sanglante des nazis secondés, ne l'oublions pas, par une "milice française" féroce, haineuse et fanatique.

C'est dans ce climat de déchaînement du combat patriotique et de terreur fasciste que fut élaboré le programme du CNR à partir de trois documents : un communiste, un socialiste, un CGT.

Le rôle important du mouvement syndical dans la naissance du CNR et la mise au point de son programme fit que Benoît Frachon prit une part active à ces délibérations et que Louis Saillant en fut le Président après la disparition tragique de Jean Moulin.

On retrouve cette présence syndicale dans l'un des points du programme préconisant "la reconstitution dans ses libertés traditionnelles d'un syndicalisme indépendant, doté de larges pouvoirs dans l'organisation de la vie économique et sociale".

Il est regrettable et même déplorable que cette page glorieuse de notre histoire nationale soit si peu enseignée aux nouvelles générations et que le programme du CNR soit ignoré de la plupart des manuels scolaires.

Ce genre d'occultation inspiré d'une propension bien connue à minimiser le rôle du Peuple en général et de la Classe ouvrière en particulier dans les grands moments de notre histoire nationale n'est pas sans nous faire redouter que la célébration officielle du 50^e anniversaire de la libération reste par trop circonscrite au débarquement et relègue à l'arrière-plan la résistance intérieure dont le Général Eisenhower a pourtant dit qu'elle eut le mérite de "raccourcir la guerre de neuf mois".

Une version aussi réductrice de la vérité historique mettrait en cause l'honneur de la résistance.

Budget militaire de la France pour
1994

257 milliards de francs

Budget du logement
pour 1994

21,2 milliards de francs

L'éthique du commun multiple

Selon un préjugé répandu, pour qu'une base d'entente soit trouvable entre options philosophiques ou politiques diverses, voire adverses, chacune devrait sacrifier à l'autre une part essentielle d'elle-même, de sorte qu'à la limite l'accord entre tous porterait sur un rien.

L'expérience de la bioéthique est de celles qui conduisent à voir les choses tout autrement. Car elle convie à se réunir non sur le plus petit mais sur le plus grand, où chacun retrouve à sa manière la valeur essentielle : le respect de tout homme et de tout l'homme. L'entente devient alors non point facile, certes, mais pensable, parce que tous s'efforcent à l'universel.

Cette éthique non point du commun diviseur mais du commun multiple n'est-elle pas d'urgence à faire valoir face à la terrible menace des armes nucléaires, de leur perfectionnement et leur prolifération ?

Il y a bien des vues politiques différentes de la situation internationale et de ses périls, de la sécurité des peuples et de ses moyens, entre lesquelles l'accord n'est pas pour demain. Mais interrogeons ensemble l'humanité en nous, dans quelque langue que ce soit : elle trouve sa négation universelle dans cet embryon congelé d'apocalypse qu'est une arme nucléaire. Entendons-nous pour nier cette négation.

Ernst Bloch disait : « Si l'on ne sait pas encore ce qu'est l'homme, on sait du moins ce qui est inhumain. » L'arme nucléaire est la forme extrême de l'inhumain. Si nous tenons à l'homme, il nous faut la mettre hors humanité.

Lucien Sève
philosophe, membre fondateur
de l'Appel des Cent

Les chemins de la paix

Extraits de la publication de l'Appel des Cent n°7

Toujours plus

Le Livre blanc sur la défense et la loi de programmation militaire adopté par le Parlement donnent une idée plus précise des intentions réelles des instances dirigeantes de notre pays en matière d'armements.

L'augmentation, en francs constants, des dépenses d'équipements, s'élèveront, sur la base d'une inflation annuelle de 2 %, à quelques 650 milliards de francs pour la durée de la loi : 1995/2000. Rappelons que ces dépenses concernent uniquement les armes et leur modernisation. S'ajouteront environ 600 milliards de francs pour les frais de fonctionnement. Au total, c'est quelques 1.500 milliards qui seront consacrés aux dépenses militaires françaises. Soit, sur les 6 années une somme supérieure au budget total de l'Etat pour 1994 (1447 milliards de francs).

L'arme nucléaire est plus que jamais au menu, si l'on peut dire. La seule divergence entre le gouvernement et le président de la République concerne les essais nucléaires. Doit-on ou non procéder encore à quelques essais en vraie grandeur ? Pour le reste l'accent est mis sur la simulation en laboratoire : 10 milliards de francs sont prévus à cet effet.

Qu'on le veuille ou non cette simulation est un moyen perfectionné pour détourner les contraintes éventuelles, pour les pays dit nucléaires, que pourrait contenir le prochain Traité de non prolifération (TNP). Les essais simulés seront par définition incontrôlables. D'une certaine manière une situation plus grave que celle d'aujourd'hui. Une raison de plus pour s'opposer avec énergie à tous les types d'essais, simulés ou non, et revendiquer l'abolition de l'arme nucléaire.

Jacques Trellin

Des dividendes pour la sécurité humaine

Le Rapport mondial 1994 sur le développement humain vient de tomber. Elaboré à l'initiative du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), il constitue un terrible réquisitoire contre les dépenses militaires.

« A l'heure où les pays du monde entier dépensent des milliards en achats d'armement pour garantir leur sécurité territoriale, la sécurité des gens dans leur vie quotidienne - ou sécurité « humaine » - ne cesse de se dégrader à l'intérieur même de leurs frontières », note ce rapport. Si les dépenses militaires ont légèrement diminué (-3,6 % en moyenne par an de 1987 à 1994 - La France n'est malheureusement pas concernée !), « les dividendes de la paix ainsi obtenus » (935 milliards de dollars au total) ne se sont pas traduits par « une augmentation des dépenses consacrées au développement humain ». Notant que certains pays poursuivent leur course aux exportations d'armements (86 % des livraisons sont effectués par les cinq membres permanents du conseil de sécurité), le rapport constate une augmentation de la part consacrée au militaire dans les pays en développement. Trop souvent, la dette militaire y dépasse celle liée au développement et l'essentiel des maigres réserves en devises sert à l'importation d'armes. Dans les pays développés, « la militarisation des sociétés entières est devenue l'un des plus graves sujets d'inquiétude de ce siècle ». En 1992, les dépenses militaires mondiales étaient, avec environ 815 milliards de dollars, équivalentes au revenu de près de la moitié de la population du globe.

Cinquante ans après Hiroshima et Nagasaki, le rapport propose de « passer de la sécurité nucléaire à la sécurité humaine », qui n'est « pas une question d'armement » mais « une question de développement humain durable ». C'est un des objectifs proposé pour le sommet mondial pour le développement social qui doit se tenir à Copenhague en 1995.



«Il est possible de transformer rapidement la situation de l'enfance à condition de lui donner la priorité qu'elle mérite. Ce qui revient à dire à condition que les dépenses soient orientées vers les enfants plutôt que vers des dépenses «assassines», armement, etc. Ce n'est pas tout de dire arrêter d'acheter des armes, il faut arrêter d'en vendre.»

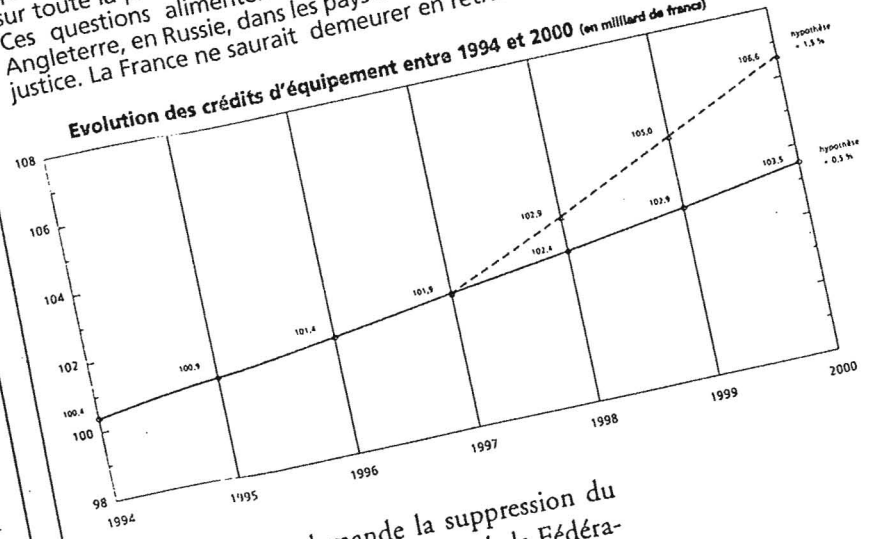
François Rémy
président du Comité français pour l'UNICEF

" LE COMMERCE DES **armes** ENGLOUTIT 1 000 MILLIARDS DE **dollars** CHAQUE ANNEE DE PAR LE **monde** , PENDANT QUE **faim** " DES CENTAINES DE MILLIONS D'INDIVIDUS CREVENT DE

Débattre du nucléaire

A la veille de la renégociation en 1995 du Traité de non prolifération et du Traité d'interdiction totale des essais nucléaires en 1996, la mise hors la loi de toutes ces armes de destruction massive est posée devant l'opinion publique mondiale. De quel droit quelques grandes puissances s'arrogeraient la possibilité d'en disposer - au nom de leur sécurité - en l'interdisant aux autres nations ? Pourquoi se féliciter de l'interdiction des armes chimiques si l'on continue de produire des armes nucléaires ? En quoi la «dissuasion» est elle un gage de sécurité quand une seule explosion peut anéantir toute une région du monde ? En quoi a-t-elle évité l'émergence de conflits, plus meurtriers les uns que les autres, sur toute la planète ? Ces questions alimentent de larges débats aux Etats-Unis, au Japon, en Angleterre, en Russie, dans les pays du Tiers Monde, à la Cour internationale de justice. La France ne saurait demeurer en retrait.

Evolution des crédits d'équipement entre 1994 et 2000 (en milliard de francs)



La C.G.T. demande la suppression du salon de l'armement: le secrétaire de la Fédération des travailleurs de l'État, Henry Berry exige la suppression de «cette vitrine des engins de mort» et propose son remplacement par une «exposition internationale sur les diversifications civiles dans l'industrie de l'armement.» Henry Berry dénonce la «recherche effrénée du profit qui a reconduit les gouvernements successifs à vendre hier des armes à Saddam Hussein et plus près de nous aux bourreaux du Rwanda» «La défense nationale n'est pas à vendre, son industrie d'armement non plus et ses personnels encore moins.»

QU'EN PENSENT-ILS ?

Le ministre de la Défense en convient : «la loi de programmation est en décalage, c'est un fait, avec la loi sur la maîtrise des dépenses publiques».

Pourtant 615 milliards de francs vont être investis en six ans pour la modernisation des équipements militaires.

- ▲ Qu'en pensent les sans-abris à qui l'on explique qu'il n'y a pas de logements ?
- ▲ Qu'en pensent les infirmières qui subissent les manques d'effectifs ?
- ▲ Qu'en pensent les parents d'élèves, les lycéens et étudiants ?
- ▲ Qu'en pensent les précaires, les chômeurs, les fins de droits ?
- ▲ Qu'en pensent les assurés sociaux, les chercheurs, les marcheurs pour le Sida ?
- ▲ Qu'en pense l'Unesco obligée de sélectionner ses programmes d'aide ?
- ▲ Et qu'en penseraient - s'ils le savaient - toutes ces femmes, tous ces enfants terrassés par la famine, le manque d'eau, les maladies ?

Une consultation nationale sur les armes nucléaires circule dans toute la France (1). L'Appel des Cent propose aux citoyens d'y exprimer leur opinion. Une occasion de faire entendre sa voix, d'exiger d'autres choix.

(1) disponible au siège de l'Appel des Cent et des collectifs départementaux.

LES CHEMINS DE LA PAIX
Publication de l'Appel des Cent pour la paix
Siège : 17119 Place de l'Argonne
75019 PARIS
Tél. 42.09.23.78 Fax 42.09.23.50
Abonnement : 50F

Elections au Conseil d'Administration du CAES du CNRS

Progression du SNTRS-CGT



Nous tenons à remercier les électeurs qui, en donnant 18,05% des voix, ont permis à notre syndicat, le SNTRS-CGT, de gagner 530 voix et 4,37 points par rapport à 1991. Il progresse dans toutes les régions. Les autres listes perdent en voix et en pourcentage.

Cette progression est le résultat de la reconnaissance, par les agents du CNRS, du travail des militants du SNTRS-CGT qui ont défendu les acquis sociaux, le CAES, son indépendance et les moyens de son développement.

Les élus du SNTRS-CGT poursuivront cette action et prendront leurs responsabilités dans la direction du CAES.

Ils continueront à défendre cette indépendance vis à vis de l'administration.
Ils exigeront le versement des subventions par la direction du CNRS sans préalable ni contrôle a priori.
Ils demanderont la négociation d'une nouvelle convention sur la restauration avec la réaffectation de postes statutaires.

TITULAIRES

Marc DECASTER
Tél : 44 27 14 08
Jean-Pierre DANOY
TÉL : 16 91 95 90 71
Gwen TERRENOIRE
Tél : 40 25 10 74

Gérard PONCHEL

Tél : 16 20 43 40 09
ou 16 20 43 41 16 au CAES Lille
André CLERC
Tél : 16 61 15 84 00
Claudine ORPHANIDES
Tél : 16 88 61 48 48

SUPPLÉANTS

Denis CLAISSE
TÉL : 47 26 46 58 P.451 ou 414
André LACROIX
Tél : 16 49 09 61 11
Annie GUTNIC
Tél : 69 41 61 51

Régions	Inscrits	Votants	Bl.N.	Exprimés	SNTRS-CGT	SNCS-SNPCEN	SGEN-CFDT	SNIRS-CGC	SNPTES- C2S	SNPREES-FO	USCA.....
Services Cx		353	17	336	79 23,51	25 7,44	78 23,21	79 23,51	20 5,95	47 13,99	8 2,38
INSU		37	0	37	4 10,81	1 2,70	4 10,81	6 16,22	1 2,70	19 51,35	2 5,41
IN2P3		951	39	912	133 14,58	352 38,60	212 23,25	108 11,84	29 3,18	34 3,73	44 4,82
Paris A		1221	30	1191	145 12,17	209 17,55	446 37,45	206 17,30	51 4,28	78 6,55	56 4,70
Paris B		1375	44	1331	187 14,05	236 17,73	415 31,18	230 17,28	64 4,81	114 8,56	85 6,39
Val de Marne		425	14	411	80 19,46	57 13,87	90 21,90	76 18,49	10 2,43	47 11,44	51 12,41
Gif-Orsay		1456	61	1395	209 14,98	267 19,14	502 35,99	152 10,90	62 4,44	76 5,45	127 9,10
Meudon-Bellevue		746	30	716	113 15,78	81 11,31	248 34,64	129 18,02	93 12,99	35 4,89	17 2,37
Nancy		622	32	590	97 16,44	42 7,12	208 35,25	119 20,17	19 3,22	94 15,93	11 1,86
Lyon		596	27	569	123 21,62	100 17,57	163 28,65	128 22,50	22 3,87	23 4,04	10 1,76
Orléans		344	19	325	91 28,00	37 11,38	97 29,85	54 16,62	23 7,08	18 5,54	5 1,54
Nord		222	5	217	102 47,00	15 6,91	39 17,97	36 16,59	15 6,91	5 2,30	5 2,30
Bretagne		284	15	269	34 12,64	36 13,38	102 37,92	60 22,30	15 5,58	18 6,69	4 1,49
Normandie		146	10	136	36 26,47	27 19,85	40 29,41	18 13,24	6 4,41	6 4,41	3 2,21
Alsace		679	24	655	115 17,56	126 19,24	141 21,53	146 22,29	101 15,42	17 2,60	9 1,37
Grenoble		607	28	579	95 16,41	67 11,57	248 42,83	75 12,95	43 7,43	39 6,74	12 2,07
PACA		1114	26	1088	293 26,93	119 10,94	334 30,70	160 14,71	67 6,16	76 6,99	39 3,58
Montpellier		567	10	557	55 9,87	58 10,41	168 30,16	106 19,03	30 5,39	18 3,23	122 21,90
Midi-Pyrénées		666	44	622	136 21,86	71 11,41	256 41,16	73 11,74	23 3,70	35 5,63	28 4,50
Aquitaine		582	18	564	130 23,05	87 15,43	195 34,57	71 12,59	16 2,84	25 4,43	40 7,09
Retraités		385		385	69 17,92	68 17,66	97 25,19	90 23,38	13 3,38	26 6,75	22 5,71
Totaux 1994	26325	13525	51,38	640	12885 2326 18,05	2081 16,15	4083 31,69	2122 16,47	723 5,61	850 6,60	700 5,43
Rappels 1991		13507		377	13130 1796 13,68	2908 22,15	4238 32,28	2445 18,62	0 0,00	1007 7,67	738 5,62
Ecarts 94 - 91		18		263	-245 530 4,373	-827 -6	-155 -0,59	-323 -2,15	723 5,61	-157 -1,07	-38 -0,19
Elus →					6 (+2)	5 (-2)	10 (=)	5 (-1)	1 (+1)	2 (=)	1 (=)

SNTRS-CGT, Syndicat intercatégoriel, indépendant, démocratique et unitaire.

Chercheurs, Ingénieurs, Techniciens et Administratifs, syndiquez-vous au
SNTRS-CGT 25, rue de Chevreuse 91400 ORSAY Tél : 69 07 60 13 - Fax : 69 07 50 05